

REFLETS & NUANCES

LA REVUE DES MÉTIERS DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT DE SOL



UNION
PROFESSIONNELLE
DES MÉTIERS
DE LA FINITION

VIE SYNDICALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPMF-FFB

LA FRANCE DES CHANTIERS
GROUPE SCOLAIRE PONT BOILEAU
LA ROCHE S/YON

TECHNIQUE
PEINTURES À FONCTIONNALITÉ
L'INTELLIGENCE MANQUE DE POTS



TECHNIQUE

LA MOQUETTE : UN MARCHÉ DE NICHES ?

SAGA

OGBTP : ARCHITECTES
ET ENTREPRENEURS, 100 ANS
DE RÉFLEXION PARTAGÉE



179
AVRIL
2019

CLUB ALLIANCE

Fabricants de produits, de matériels ou prestataires de service,
vous constituez l'environnement professionnel
de l'entrepreneur de finition. Le Club Alliance est un lieu privilégié
entre les entreprises membres de l'Union professionnelle
des métiers de la finition et leurs fournisseurs partenaires.



Si vous souhaitez adhérer au Club Alliance
Contactez Yves Labbé : contact@cluballiance.fr



© FEB - DAVID MORGANTI

NOTRE MEILLEURE ARME, NOTRE PROFESSIONNALISME

Nous sommes, de façon accrue, victimes d'attaques de la part de « bricoleurs », d'autoentrepreneurs, d'entreprises en marge de la réglementation, voire d'entreprises générales qui voudraient voir en nous de simples tâcherons applicateurs.

Ces attaques contre notre professionnalisme ne sont pas nouvelles mais sont de plus en plus diffuses et relayées par les réseaux sociaux et les vecteurs de communication.

Pour y répondre, il n'y a qu'une solution : être pros.

Être pros, c'est-à-dire :

- Être à l'écoute de nos clients, quelles que soient leur taille et leur typologie, être force de proposition pour apporter des réponses à leurs « problèmes », leur proposer des solutions techniques et des modes opératoires correspondant à leurs attentes réelles, pas toujours exprimées clairement ;
- Être réactifs aux demandes, aux questions et aux réactions de nos clients dès le premier contact, c'est-à-dire la demande de devis qui est en réalité une demande de conseil, jusqu'à la levée d'éventuelles réserves où notre attentisme quelque fois peut écorner la bonne image que nous avons développée pendant le chantier ;
- Être en capacité de dire non à notre client et surtout expliquer pourquoi. Il faut savoir

refuser des conditions d'exécution créant soit une coactivité, soit des délais d'exécution inappropriés pour nos prestations.

Dire non aussi à des prix anormalement bas en ayant la capacité d'expliquer à nos clients notre proposition et donc notre offre de prix en fonction de ses besoins. Beaucoup diront que nous nous situons dans le cadre d'un chantier ou d'une relation clients totalement idéals et quelque peu déconnectés de la réalité.

En fait, l'objectif est que le client achète notre savoir-faire et la sécurité que nous lui procurons.

Certes, cette demande sans être utopique, est difficile vis-à-vis de certains clients mais abordable par le plus grand nombre. Le comportement des consommateurs le démontre régulièrement, le prix n'est pas le seul facteur de choix d'un acte d'achat, si nous arrivons à le justifier et à démontrer que nous respecterons nos engagements en termes de qualité et de délais.

Ce professionnalisme technique, commercial et comportemental est notre meilleur outil pour défendre nos métiers, notre savoir-faire et des prestations destinées à valoriser le cadre de vie de nos clients.

Bruno LUCAS
Président de l'Union professionnelle des métiers de la finition



Pensez-y !

Reflets & Nuances est consultable en version numérique

www.cluballiance.fr



Sac ou seau, la valeur sûre c'est Sto.

Vous nous connaissez pour nos enduits organiques en seaux jaunes, emblèmes de notre marque. Mais Sto, c'est des enduits en seau comme en sac ! Avec notre gamme complète StoLevel, faites aussi le choix de la qualité pour vos sous-enduits hydrauliques.

Découvrez tous les sous-enduits de la gamme StoLevel sur www.sto-facade.fr et rendez-vous sur Facebook pour participer à notre jeu concours #I♥StoLevel



sto



Bâtir en responsable.

p.6 VIE SYNDICALE

- p.6 Conseil d'administration de l'UPMF-FFB
- p.9 Commissions de l'UPMF-FFB
- p.10 Carnet syndical
- p.13 La vie des sections
- p.14 La France des chantiers

p.16 ACTUALITÉ

- p.16 **ASSURANCE**
L'assurance d'une vie meilleure pour l'entreprise
- p.22 **JURIDIQUE**
Règlement intérieur
- p.26 **VÉHICULES UTILITAIRES**
Aménager pour travailler mieux

p.26 SAGA

- p.26 **O G B T P**
Architectes et Entrepreneurs, 100 ans de réflexion partagée

p.32 NOUVELLES TECHNOLOGIES

- p.32 **VEILLE NUMÉRIQUE**
Drones et caméras thermiques dans le bâtiment
- p.36 **RÉSEAUX**
Communiquer avec les réseaux sociaux

p.38 TECHNIQUE

- p.36 **PEINTURES À FONCTIONNALITÉ**
L'intelligence manque de pots
- p.42 **RENTABILITÉ**
Les produits gain de temps et productivité riment-ils avec qualité ?
- p.46 **TENDANCES**
La moquette : un marché de niches ?
- p.50 **PRESCRIPTION**
Le bon choix acoustique au sol et aux murs
- p.55 **STRUCTUREL**
Protéger et réparer les bétons
- p.59 **PEINTURE INDUSTRIELLE**
Le pont Grande-Duchesse Charlotte se voit à nouveau rouge
- p.63 Questions des entreprises de l'UPMF-FFB

p.66 FORMATION

- p.66 **26^e ÉDITION DES CONCOURS MOF**
« Communiquer sur l'excellence, la diversité et la richesse de nos métiers »
- p.63 **FORMATION**
Les brèves de la formation

p.69 NOUVEAUTÉS

- p.69 Avril 2019





CONSEIL D'ADMINISTRATION

Entre réforme statutaire et prospective

Le président Bruno Lucas a exposé les raisons pour lesquelles l'Union souhaite mettre à jour ses statuts. Les statuts actuels ont été élaborés il y a 5 ans, en décembre 2013, pour rapprocher l'UNRST et l'UPPF. Aujourd'hui plusieurs points demandent à être modifiés pour les rendre plus harmonieux.

Ainsi dans le projet des nouveaux statuts, présenté aux membres du Conseil d'Administration, tout ce qui concerne le rapprochement a été supprimé. Rappelons que dans le cadre de ce rapprochement, le dernier président élu de l'UNRST devenait président de la nouvelle Union et le dernier Président élu de l'UPPF devenait Vice-Président pour 3 ans et

ensuite, après 3 ans, on alternait. Et arrivé à 6 ans on reprenait la vie normale d'une Union, un entrepreneur de l'Union, quel que soit son métier, peintre, extérieur, intérieur, ITE ou solier, pouvait se présenter.

En résumé, les grands changements sont essentiellement une reformulation, un fonctionnement allégé avec la volonté que les nouveaux statuts soient similaires à ceux des autres Unions.

Le président Bruno Lucas a demandé que ces nouveaux statuts soient rédigés avant l'élection du futur président. Ils seront approuvés en Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) convoquée en même temps que l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) le 20 juin prochain.



© ADOBEISTOCK

A l'ordre du jour du conseil d'administration de l'Union qui s'est tenu le 7 mars, évolution des statuts de l'UPMF, présentation d'un robot peintre et synthèse des travaux des commissions.

Le robot peintre de Praagma Robotics

Un certain nombre de tâches, surtout les plus pénibles, seront demain automatisées. La mission de notre Union est de suivre et de rester informé des nouveautés techniques. C'est pourquoi nous avons voulu mettre en avant un prototype de ce que nous pourrions avoir bientôt sur nos chantiers.

Nicolas Blangy, chargé d'une mission de veille pour l'Union, a présenté la start up Praagma Robotice et ses trois associés : Serge Humpich, Laurent Denet et lui-même. Il a exposé la genèse du projet et détaillé les contraintes de poids et d'encombrement qui devaient s'imposer au développement d'un robot opérationnel sur un chantier.

Pour la mise au point de ce robot, la première étape a été d'identifier les tâches principales de finition du bâtiment afin de les automatiser. Le robot va donc intégrer ces tâches de nettoyage, ponçage, peinture. Ce ne sera pas possible de tout remplacer mais à terme, une tâche sur deux sera exécutée par une machine, notamment les tâches simples et répétitives. Un autre avantage du robot concerne la santé et la pénibilité de certaines tâches, qui représentent des coûts élevés en prévention. L'utilisation d'une machine permet de réduire ces risques.

Contrairement au prototype présenté, la plupart des robots aujourd'hui viennent de l'industrie et quand ils sont appliqués à la peinture, les tâches à réaliser ne sont pas compatibles avec leur poids et leur encombrement. Donc il fallait une machine qui soit légère, avec un système intelligent, pour qu'un compagnon puisse la porter et utiliser facilement.

Une démonstration – sans projection - du robot a ensuite été conduite par Serge Humpich pour démontrer sa maniabilité, mobilité et sensibilité. Par rapport aux modèles existants en industrie, il travaille à l'aveugle, sans l'aide de caméras, ce qui lui permet de travailler dans l'obscurité, par exemple la nuit.

Laurent Denet a précisé que le robot est adapté pour effectuer les tâches au sol comme aux murs ou plafonds.

Bruno Lucas a conclu cette démonstration en indiquant qu'il y avait une certitude et une interrogation concernant les robots. La certitude c'est qu'il y aura un jour, sur nos chantiers, ce type d'outil qui saura poncer et peindre. L'interrogation c'est le quand ? Le plus vite possible diront les trois associés de cette start up. En tous les cas beaucoup plus vite que nous le pensons.

La pire des choses serait de découvrir un jour ce type de robot chez votre concurrent ! ■



Les comptes rendus du conseil d'administration et des commissions de l'UPMF sont consultables sur www.upmf.ffbatiment.fr

**> espace adhérent > vous informer
> comptes rendus des réunions**

DESSO

Essence Maze

DALLES DE MOQUETTE



Arborant un motif géométrique éblouissant, Essence Maze offre une palette de couleurs variant entre les neutres discrets et les teintes plus audacieuses. Les 12 coloris ont été conçus pour s'associer avec d'autres dalles de la gamme Essence, pour créer, en pose aléatoire, des effets graphiques et surprenants.

En savoir plus et commander vos échantillons sur : www.tarkett.fr

Mix
& Match !*

*Mixer et assembler

 **Tarkett**

COMMISSIONS



ITE
TECHNIQUE
EXTÉRIEUR



SOL



PEINTURE
INTÉRIEURE
DÉCORATION



GESTION



COMMUNICATION



FORMATION

LES GRANDES LIGNES DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ



COMMISSION FORMATION

Le président Luc Papavoine a présenté le nouveau CAP peintre-applicateur de revêtements validé au mois de janvier. Son référentiel d'activité correspond aux attentes de la profession. Mais il reste toujours des points de divergence avec l'Education Nationale sur le référentiel de certification. Un point a été fait sur la rénovation du BTS aménagement et finition. L'Education Nationale oublie les branches pour privilégier des conducteurs des travaux venant de très grosses entreprises. L'UPMF a donc envoyé un courrier électronique pour demander qu'il y ait au sein du groupe de travail trois représentants pour les peintres, un représentant des carreleurs et un également pour les plâtriers. Après l'abrogation du CAP sol, la profession s'est battue pour la mise en place d'une mention complémentaire sol de niveau V qui sera plus performante que le CAP sol. Le groupe de travail sur la mention complémentaire devrait se réunir à partir de septembre pour une mise en œuvre du diplôme à la rentrée 2020. Enfin la commission a travaillé sur le PowerPoint « Présentation des métiers » qui permettra aux professionnels qui interviennent dans les collèges d'avoir un outil de présentation des métiers de la finition.



COMMISSION TECHNIQUE FACADES

Le président Bruno Poilpré a fait part d'un point d'information important : le CQP ITE est supprimé à partir de fin mars. Cela ne va pas

dans le bon sens car la profession est très demandeuse de personnels formés.

Autre information importante : la publication d'un livret créé par l'OPPBTB concernant les risques électriques en façade. Ce guide, très bien fait, est essentiel aux ravaleurs lors de la mise en œuvre d'échafaudage pour la prévention des risques pour des travaux à proximité des lignes électriques. Il est consultable sur le site de l'OPPBTB.

Autre point d'actualité avec deux programmes de recherche et développement concernant l'ITE. Le premier sur les échafaudages et la nécessité de mettre des lisses à l'intérieur pour respecter la distance réglementaire de 20 cm. L'inspection du travail pouvait obliger à maintenir ces lisses une fois l'isolant posé, considérant que le placage de l'isolant ne formait pas un mur suffisamment solide et présentait des risques pour les salariés. La commission a lancé une étude pour démontrer que le fait de plaquer l'isolant sur les murs valait une structure solide et donc permettait d'enlever les lisses dès l'instant que ce mur était parfaitement adhérent au support. Le deuxième concerne la caractérisation des panneaux de polystyrène car très souvent quand on achète ces panneaux chez les fournisseurs, les plaques sont déformées, les dimensions et les tolérances ne sont pas respectées, la densité non plus. Une enquête et une campagne de mesures ont été lancées. Nadège Larrigaudière des Affaires techniques – Qualité de la construction de la FFB est venue présenter le parcours amiante et ses évolutions. Pour vous aider à définir votre mode opératoire, vous pouvez maintenant avoir accès à

la campagne de mesures CARTO amiante lancée par l'OPPBTB. Il y aura bientôt des modes opératoires très précis en façade concernant des perçages sur des enduits amiantés.

Le dernier sujet d'actualité concerne l'incendie. Il y a d'abord en plus des IGH une nouvelle catégorie d'immeubles de moyenne hauteur, entre 28 et 50 mètres avec des règles spécifiques sur l'incendie. Un décret qui devrait être publié en avril 2019 sur l'IT 249 exigera que les isolants qui seront employés pour l'ITE soient en catégorie A2, ce qui conduit à supprimer le polystyrène, avec des incidences économiques lourdes pour la profession.



COMMISSION INTERIEUR-DECORATION

Le président Pascal Pawlaczyk a indiqué la sortie d'un guide « Délais d'intervention et phasage de chantier », élaboré par l'ensemble des acteurs de la construction d'un immeuble. Il traite des délais minimum de phasage pour les interventions de chacun. Pour les métiers de la peinture, cela concerne les travaux préparatoires à réaliser sur les bandes placo par exemple, le ponçage, les premières couches, le temps de séchage etc. Ce guide, qui devrait sortir au mois d'avril, est à destination des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvres, des OPC et des professionnels pour la quantification des délais d'intervention. En ce qui concerne la qualité de l'air intérieur et ses mesures, la multitude de labels, d'obligations, de logos dans les bâtiments BBC, RT 2012 et 2020, la qualité des produits à mettre en

>>>



Systemes de préparation, de dépollution et de sublimation de surfaces



PRODUITS TECHNIQUES
PLOMB, AMIANTE, ...



EFFICIENCE DE NATURE
GELS NETTOYANTS NEUTRES
BIODÉGRADABLES
PRODUITS DE PROTECTION



PUISSANCE DOUCE
DÉCAPANTS
BIODÉGRADABLES



www.groupe-licef.fr

758 Rue Du Chat Botté - Z.A.C. Des Malettes - 01700 BEYNOST
Tél. 04 78 31 17 17 - Email : info@licef.fr



COMMISSIONS

>>> œuvre pour assurer une qualité de l'air maximale impacte les métiers. Il faut que les professionnels soient sachant et puissent prescrire et, bien entendu soient sûrs de leurs prescriptions. Quant aux mesures, il faudra pouvoir assurer les clients que les produits ont été mis en œuvre dans les meilleures conditions. Enfin la commission s'est penchée sur les OPR (opérations préalables à la réception) et les MAD (mises à disposition) avant réception. Quand un professionnel met à disposition des locaux qui ne sont toujours pas réceptionnés, il encoure des risques, notamment financiers. Il y a également ces réceptions avec des logiciels de type Archipad sur tablette qui ne respectent pas certaines mesures et par conséquent sont non recevables.



COMMISSION TECHNIQUE SOL

Le président Yann Rivière a présenté à la commission le nouveau guide « Délais d'intervention », notamment les 3 pages qui concernent le revêtement de sol. Un point a ensuite été fait sur l'avancement du futur DTU 53.12 qui réunit le CPT 3635 des travaux préparatoires, des travaux en rénovation, ainsi que les travaux de pose de revêtements de sol textiles, PVC et linoléum. En ce qui concerne le PRDM sur les outils de mesure d'hygrométrie des supports, la commission aimerait profiter du salon Farbe à Cologne pour rencontrer des confrères allemands qui travaillent également sur la question. La question des nouveaux sols connectés a été abordée.

Des architectes demandent ce produit pour des maisons de retraite mais le coût de ces types de sol reste un frein. Un point d'alerte a été fait concernant les qualifications : Qualibat souhaiterait que l'on désigne un référent technique qualifié dans le dossier. La commission soulève une difficulté pour définir ce technicien en ce qui concerne les revêtements de sol.



COMMISSION GESTION

La commission, sous la présidence de Philippe Nicol (en l'absence de Philippe Borne) a évoqué la problématique des réceptions quand on traite avec un promoteur. Une première réception est faite avec le promoteur et ensuite une seconde est imposée aux professionnels avec les acquéreurs. Il ne faut pas accepter ce type de pratique car le contrat est signé avec le promoteur et non avec l'acquéreur. Pour des raisons commerciales le professionnel peut bien sûr négocier mais le principe est de refuser cette seconde réception. Il a également été abordé les contrats de sous-traitance : ce n'est pas au professionnel de fournir les matériaux aux sous-traitants car cela pose des problèmes de responsabilité. La commission a abordé le problème des comptes prorata des dépenses communes de chantier. Cette ligne budgétaire peut facilement exploser. Il faut insister auprès des conducteurs de travaux pour qu'ils assistent aux commissions de gestion et restent vigilants. ■



CARNET SYNDICAL



PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PHILIPPE HELIOT

gérant de la société Sopega 2 à Arbonne a été élu à la présidence de la Chambre syndicale de peinture-vitrierie Pays Basque de la FBTP des Pyrénées-Atlantiques.



GRAND PARIS

ISABEL TALAIA

gérante de la société LSP - Le Savoir Peindre à Maisons Alfort (94) a été élue à la présidence du Groupement des Entrepreneurs spécialisés dans le traitement et l'embellissement des surfaces de Grand Paris, en succédant à Patrice Savoldelli



GRAND EST

GUY KLEINMANN

gérant de la société Kleinmann SA à Brumath (67) a été élu délégué régional UPMF de la région Grand Est.














Pensez-y !

Reflets & Nuances est consultable en version numérique

www.cluballiance.fr

GAMME DE PEINTURES A FONCTIONNALITE



RISQUE	SOLUTION PEINTURE	DESTINATIONS	LABEL
ALTÉRATION DES QUALITÉS ORGANOLEPTIQUES	Aqua 50 Impression Finition Mate Finition Satin Finition Velours	Finitions courantes	 
CONTACT ALIMENTAIRE	PURsoie PURvelours Clean'Odeur Finition satin Finition velours Direct met'o Solacryl	Finitions courantes Cuisines collectives, réfectoires, cantines, restaurants...	
BACTÉRIES	Opacryl + Finition Satin Finition Velours	Finitions courantes Idéale toile de verre et structure à peindre	 
	Label'Onip Clean'R Finition Mate Finition Satin Finition Velours	Chantiers très soignés : Logements individuels, hôpitaux, cliniques, cabinets médicaux, écoles, crèches, maisons de retraite	 
FORMALDÉHYDES	Label'Onip Clean'R Finition Satin Finition Velours	Chantiers très soignés : Logements individuels, hôpitaux, cliniques, cabinets médicaux, écoles, crèches, maisons de retraite	 
ODEURS	Clean'Odeur Finition Mate Finition Satin Finition Velours ÉCOTHERM Finition Mate veloutée	Finitions courantes et soignées Logements individuels, hôpitaux, cliniques, cabinets médicaux, écoles, crèches, maisons de retraite	
FROID ET HUMIDITÉ	ÉCOTHERM Finition Mate veloutée	Finitions courantes Logements individuels, hôpitaux, cliniques, cabinets médicaux, écoles, crèches, maisons de retraite	

Toutes ces peintures s'appliquent de la même manière que des peintures classiques, au rouleau, à la brosse ou au pistolet, sur support préalablement préparé.



L'Ecolabel garantit l'aptitude à l'usage des produits et services, et une réduction de leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie.



La marque NF Environnement est un écolabel qui certifie un produit présentant un impact négatif moindre sur l'environnement et une qualité d'usage satisfaisante par rapport à d'autres produits ou services analogues présents sur le marché.



INDRE-ET-LOIRE SE FORMER AUPRÈS D'EXPERTS

Le 21 mars dernier, la FFB 37 a lancé sa première édition des Ateliers technique. Durant un après-midi, les professionnels et leurs collaborateurs ont pu se former auprès d'experts. José Grolleau, président de la section peinture, avait invité les professionnels à un atelier d'une heure et demi portant sur le DTU 59.1 et sur comment se faire respecter sur chantier grâce au DTU. Cette réunion a été l'occasion de rappeler les bonnes pratiques pour être écouté sur chantier.



VAUCLUSE NF DTU DES REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES



Diego Boluda, président de la section revêtements de sols et Rémi Fernandez, président de la section peinture ont rassemblé à la FBTP Vaucluse le 4 mars dernier, leurs sections pour une réunion conjointe portant sur les NF DTU des revêtements de sols souples, notamment sur la problématique des remontées d'humidité. Les professionnels ont pu échanger sur des situations vécues sur les chantiers et avec la maîtrise d'œuvre, et ceux qui ne pouvaient se déplacer avaient la possibilité de suivre cette réunion en vidéoconférence. Un cocktail convivial a clos ces échanges.

NOUVELLE AQUITAINE PRÉCAUTION JURIDIQUE



Philippe Borne, président de l'UMPF FFB en Nouvelle Aquitaine, a invité les adhérents à une rencontre des métiers de la finition le 5 février dernier. Cette réunion a été l'occasion d'évoquer les problèmes rencontrés lors des réceptions acquéreurs et de s'informer sur la manière de s'en prémunir d'un point de vue technique et juridique grâce à la présence de Maître Diane BOTTE et d'un ingénieur de l'UPMF. Cette matinée s'est clos par un déjeuner sur place.

PAYS DE LA LOIRE

PROGRAMME : JEUNES ET ÉCOLOGIE



Les présidents de l'UMPF de la Fédération de la région Pays-de-la-Loire se sont réunis le 26 février dernier avec au programme l'emploi et l'environnement. Les participants ont réfléchi à comment faire venir et maintenir les jeunes formés dans les métiers des finitions mais aussi à l'organisation d'un événement régional pour les jeunes en formation autour des métiers des finitions pour les motiver à rester dans la filière (témoignages de salariés, de dirigeants, présentation de produits et matériels innovants...)

Ils sont ensuite revenus à l'opération peintre éco responsable avec l'achat stations de lavage. L'idée de proposer aux FFB départementales un suivi des entreprises ayant acheté une station de lavage notamment pour les conseiller sur la gestion réglementaire de leurs déchets dangereux (boues issues des stations et emballages vides souillés...) a été actée. Comment aider les entreprises à mieux gérer leurs déchets et réduire les coûts de gestion des déchets avec l'étude de la reprise gratuite de certains déchets ont été également examinés.

ANIMATIONS TECHNIQUES 2019

DÉCOUVREZ LE CONTENU
DÉTAILLÉ DE CES THÈMES
SUR LE SITE DE L'UPMF-FFB

www.upmf.ffbatiment.fr



NOS DEUX INGÉNIEURS
MATÉRIAUX DE L'UPMF
ANIMERONT CES
RÉUNIONS TECHNIQUES

LES THÈMES

- Conditions d'exécutions des travaux de finition
- Guide Pratique 2015-2017
- Accessibilité des locaux : peinture et revêtements de sol souples
- NF DTU 59.1 : CCS (cahier des clauses administratives spéciales types)
- Peintures améliorant la qualité de l'air - Ecolabels / Classification A+, A, B, C - Produits sol sans phtalates.
- La reconnaissance des fonds, interface peintre/plâtrier et peintre/maçon
- Déchets : peinture - revêtements de sol
- NF DTU 53.2 : CCS
- NF DTU 53.1
- Le CPT système douche plastique : ce qui va changer.
- Règles professionnelles ETICS
- Amiante/Plomb

La France des chantiers



© PRB



Entreprise
MICHEL
LAURENT



Architecte
AGENCE
LE BARON



Isolant
ITE THERMOLOOK PRB
FINITION HYDRAULIQUE - GRAIN FIN
200 À 300 MM RAINURÉ



Peinture
PRB COLOR
ACRYL FLEX





**GROUPE SCOLAIRE PONT BOILEAU
LA ROCHE S/YON
2019**



DOSSIER
ASSURANCE

L'assurance d'une vie meilleure pour l'entreprise



© ISTOCK

Aussi tenace que du plâtre ou de l'enduit à la chaux, la question revient régulièrement dans les conversations : faut-il sensibiliser davantage les professionnels des métiers de la finition en matière d'assurance ? Si l'on part du constat selon lequel un carreleur, un peintre ou encore un solier ne se couvrent, en général, pas suffisamment en dépit des nombreux sinistres auxquels ils sont exposés, nous sommes tentés de répondre par l'affirmative. Entre les locaux, les véhicules, son personnel et même sa propre personne, l'épée de Damoclès plane constamment au-dessus de la tête de l'entrepreneur. « Le risque est partout et il vaut mieux se prémunir car les conséquences sont parfois irrémédiables, pointe Fabienne Tiercelin, directrice des relations institutionnelles et du marketing au groupe d'assurance

SMABTP et déléguée générale de la fondation Excellence SMA. Ceci est valable durant la durée des travaux et, dans certains cas, plusieurs années après l'achèvement de l'ouvrage. »

L'assurance « Incendies, accidents et risques divers » (IARD)

Elle est indispensable. Et touche un champ très vaste. Cette famille d'assurances s'oppose à celle des assurances de personnes ou assurances vie. Elle couvre les dommages et la protection des biens de l'entreprise en cas de sinistre. « Les locaux, les ateliers et leurs stocks ou contenus doivent être protégés contre les dommages subis tels que les incendies, les tempêtes, les explosions, le vol, le vandalisme, etc., autant de risques inhérents à l'activité, détaille Fabienne Tiercelin. Il faut penser à tout, ne rien



Exercer dans les métiers de la finition n'est pas sans risque. Et qui dit risques, dit dommages et parfois responsabilités engagées. Pour parer à toute éventualité fâcheuse et ne pas compromettre la santé de son entreprise, un professionnel doit souscrire à un certain nombre d'assurances. Reste à savoir quelles sont celles qui sont indispensables et celles qui sont obligatoires. Éléments de réponse.

négliger, particulièrement sur les chantiers. » Cette spécialiste s'exprime en connaissance de cause. Parmi les nombreux sinistres qu'elle a eus à gérer, l'un des plus récurrents concerne le dommage sur chantier. « Une fenêtre mal fermée le soir après avoir quitté les lieux suivie d'une pluie torrentielle qui inonde le sol en PVC et décolle la peinture fraîchement appliquée est un cas d'école : cela relève de la responsabilité de l'entrepreneur qui doit tout refaire sur ses fonds propres. » Car tant que la réception n'est pas prononcée, le dirigeant est responsable de son chantier. « S'il ne veut pas rogner sa marge, il lui est vivement conseillé de souscrire à une garantie dommage en cours de travaux », renchérit l'experte.

L'assurance responsabilité civile professionnelle

Elle est indispensable. Peinture projetée lors d'un ravalement d'immeuble sur une voiture garée à proximité du chantier ; compagnon qui se blesse en tombant d'une échelle (mettant en cause de facto le dirigeant au titre de la faute inexcusable, l'entreprise ayant une obligation de résultat concernant la sécurité de ses salariés) ; pulvérisation abusive d'un produit qui entraîne la fermeture d'un commerce et, partant, une diminution de son chiffre d'affaires : dans le cadre de ses interventions sur chantier, l'entrepreneur peut occasionner des dommages à des immeubles voisins ou à des biens appartenant à autrui de manière accidentelle. La responsabilité civile a pour objet et effet d'obliger l'auteur d'un dommage causé à autrui à

le réparer, quelle qu'en soit l'origine. Ce préjudice peut être corporel, matériel ou immatériel. Il peut résulter de l'un de ses salariés, des missions confiées, des locaux, des biens loués ou détenus. Les trois conditions qui engagent la responsabilité civile sont l'existence d'un dommage, d'un fait générateur (une faute, intentionnelle ou non) et d'un lien de causalité entre les deux. Le lésé doit en apporter la preuve. « La souscription à une assurance construction avec responsabilité civile d'exploitation permet de réparer ce type de préjudice, souligne Fabienne Tiercelin. Mais la plupart des assureurs intègrent ce type de couverture dans le cadre d'un contrat d'assurance global. » À défaut d'une couverture d'assurance en responsabilité civile, le professionnel devra assumer là aussi sur ses deniers personnels toutes les conséquences du dommage.

L'assurance responsabilité décennale

Elle est obligatoire. C'est une présomption de responsabilité à laquelle l'entreprise ne peut s'exonérer. Pendant dix ans après la réception de travaux, l'entreprise est responsable des dommages qui compromettent la stabilité de l'ouvrage, qui en empêchent l'utilisation normale et qui affectent la solidité des équipements qui font corps avec le gros œuvre. La loi oblige l'entreprise à souscrire ce type d'assurance pour couvrir la garantie décennale due au client. Ce contrat permet aussi de réparer les dommages matériels d'une certaine ampleur quelles qu'en soient les origines et les causes, notamment lorsque les vices cachés se manifestent dans ce laps de temps. Et son coût dépend de l'activité >>>

L'assurance d'une vie meilleure pour l'entreprise

POUR NE PAS COMPROMETTRE LA SANTÉ DE SON ENTREPRISE, UN PROFESSIONNEL DOIT SOUSCRIRE À UN CERTAIN NOMBRE D'ASSURANCES.



>>> de l'entreprise et du nombre de salariés. « Il existe de multiples exemples qui permettent de justifier son caractère obligatoire, note la spécialiste. Une peinture qui s'écaille dans une crèche, quatre ans après avoir été posée, représente un problème de santé publique. Si, au bout de huit ans, les sols d'une maison de retraite se gondolent, cela risque de porter atteinte à la sécurité des résidents. Ce sont des bâtiments considérés comme étant impropres à leur destination. »

L'assurance « homme clé »

Elle est indispensable. L'homme-clé est la personne sur qui repose le succès et la sécurité de l'entreprise, le dirigeant ou le directeur commercial. Si celui-ci disparaît ou est indisponible durant une longue période, c'est toute l'organisation de l'entreprise qu'il faut revoir pour ne pas la mettre en péril. Celle-ci, via un contrat d'assurance, va alors faire appel à une personne compétente externe pour assurer l'intérim. « Dans les TPE ou petites PME, ce type de tracas est monnaie courante, souffle Fabienne Tiercelin. Quand le patron manque à l'appel, il arrive que son épouse, d'ordinaire déléguée à la comptabilité, reprenne les rênes de l'entreprise. »

L'assurance prévoyance collective

Indispensable pour le dirigeant, elle est en revanche obligatoire pour les salariés depuis que la loi sur l'accord national interprofessionnel est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Le texte précise que tout employeur du secteur privé, entreprise ou association doit proposer une assurance complémentaire santé à ses salariés (mais aussi à ses stagiaires et à ses apprentis) pour

compléter les garanties de base de l'assurance maladie de la Sécurité sociale. Destiné aux seuls salariés du privé, ce volet de la loi ANI ne s'adresse pas au service public. « Les conventions collectives du Bâtiment et des Travaux publics prévoient le versement de prestations à la famille lorsqu'un salarié, par exemple, décède, dévoile la professionnelle des assurances. Dans ce milieu, où les personnes sont physiquement exposées, tout est très cadré. »

L'assurance responsabilité personnelle du dirigeant

Elle est indispensable. Car un patron doit être en mesure de faire face aux conséquences financières d'une mise en cause personnelle dans la gestion de l'entreprise, d'une omission ou d'une négligence du droit du travail. « Il peut être attaqué par un salarié, un fournisseur, l'administration fiscale... Il lui est donc vivement recommandé de signer un contrat responsabilité civile des mandataires sociaux », prévient Fabienne Tiercelin.

L'assurance flotte de véhicules professionnels

Elle est indispensable. Mais les véhicules, nacelles et autres engins motorisés doivent être assurés en responsabilité civile automobile obligatoire. Les garanties de dommages peuvent, elles, être souscrites selon la valeur, l'âge, les contenus et les aménagements apportés. « Plus les véhicules – mais aussi les nacelles, les machines à projeter, etc. – sont neufs, plus il faut les assurer contre les dommages, notamment en cas d'accident, intervient l'experte. L'entrepreneur dresse un panorama des risques, après c'est lui qui tranche. » ■



Pensez-y !

Reflets & Nuances
est consultable
en version numérique
www.cluballiance.fr

EVOLUTEX



ACTUALITÉ

**1 finition optimale
en 2 couches sans impression**



MAT

VELOURS

- 30 % de temps gagné sur chantier
- Esthétique soignée sans reprise et sans embus
- Grande facilité d'entretien

 **SEIGNEURIE**[®]
LA PERFORMANCE POUR VOS PROJETS

SYMBIANCE

LVT & MOQUETTE, UNE BELLE RENCONTRE

Aujourd'hui le monde évolue, les tendances aussi. Les matériaux, les textures, les couleurs cohabitent dans les espaces de co-working, les chambres d'hôtel...

BALSAN vous présente SYMBIANCE, sa 1^{ère} collection complète de LVT aux teintes et designs naturels conçue pour s'associer à l'infinie palette de couleurs des dalles, planks et moquette en lés.

Ses dalles et ses lames se déclinent en 3 types de pose, 10 coloris et 7 dimensions pour s'accorder à la perfection avec toutes nos collections.



WEBER FAIT LE SHOW DANS LES NÉGOCES AVEC SON ANIMATION SUPER BÂTISSEUR !

Après le lancement de son nouveau Libre-Service maçonnerie et la parution du Guide désormais biennal 2019/2020 concentrant toute l'exhaustivité des produits, services et conseils techniques du leader mondial des mortiers industriels, Weber continue de choyer son réseau de distributeurs en proposant une opération commerciale des plus originales et conviviales : Weber Show.

Il s'agit, d'une part, de dynamiser les points de vente en créant l'événement pour booster le chiffre d'affaires des négoce partenaires et, d'autre part, de promouvoir les solutions Weber, en l'occurrence les gammes carrelage/sol et rénovation de façade. Un jeu concours permettra aussi de faire gagner aux artisans des drones, consoles Nintendo Switch et de nombreux tee-shirts.

Rendez-vous dans vos négoce du 1^{er} mars au 30 avril, avec la mise en avant des produits d'aménagement extérieur (carrelage/sol) et du 1^{er} juin au 31 juillet concernant les solutions en rénovation de façade. ■

LA FOIRE DE PARIS OUVRIRA SES PORTES DU 27 AVRIL AU 8 MAI 2019

La Foire de Paris aura lieu du 27 avril au 8 mai à Paris Expo Porte de Versailles sur une programmation de rendez-vous inédits mixant innovations et fêtes et qui se déploiera sur ses univers intrinsèques de la « Maison », de « l'Artisanat & Découvertes » et de la « Gastronomie »... Comme chaque année, elle sera rythmée par les grands incontournables qui ont fait sa renommée : le Grand Prix de l'Innovation ou le Concours Lépine.



STO NOMME PIERRICK FROUIN À LA TÊTE DE SON NOUVEAU SERVICE DÉVELOPPEMENT

STO, spécialiste de la façade – isolation thermique par l'extérieur (ITE), a nommé Pierrick Frouin comme responsable de son nouveau service « Développement » pour renforcer sa présence auprès des acteurs donneurs d'ordres comme la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le bureau d'études.

Avec la création de ce nouveau service Développement, STO propose une nouvelle démarche : aborder le marché de la façade par filière et typologie de clients maîtres d'ouvrage plutôt que par produit.



MELINDA ROUTIER, qui était ingénieur matériaux peinture et façade à l'Union vient de rejoindre la société **STO** en tant qu'ingénieur assistance technique. Nous lui souhaitons une belle réussite dans ses nouvelles fonctions.



MAPEI WORLD PARIS

Mapei vient d'inaugurer un nouveau show room de 500 m² sur 5 niveaux et articulé autour de différents espaces d'échange, de prescription, de coworking et de formation pour les clients de tous les métiers (architectes et designers, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises, industriels, distributeurs, fournisseurs, fabricants, syndicats et institutions du BTP).

LE SHOW ROOM EST OUVERT aux professionnels du lundi au vendredi, de 10h à 19h sur RDV au 125 boulevard Sébastopol – 75002 Paris

PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE D'ACTION LOGEMENT

Action Logement a annoncé un plan d'investissement massif de 9 milliards d'euros. Ce plan permettra d'accompagner financièrement l'amélioration de la qualité -notamment énergétique- des logements, la mobilité des salariés, les travaux d'adaptation au vieillissement, la transformation de bureaux en logements, la production de logements sociaux et intermédiaires, ainsi que la lutte contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées.



Règlement intérieur

Les règles applicables au règlement intérieur d'entreprise figurent aux articles L. 1321-1 et suivants ainsi qu'aux articles R. 1321-1 et suivants du Code du travail. Ces textes précisent notamment sa forme, son contenu ainsi que les moyens dont il est communiqué aux salariés.



▲ CLAUDE VAILLANT, AVOCAT À LA COUR

La mise en place du règlement intérieur est imposée dans les entreprises et les établissements où au moins 20 salariés sont employés de manière habituelle. Son instauration reste néanmoins toujours possible dans les entreprises ou les établissements qui ne dépassent pas ce seuil, mais elle n'est que facultative.

La loi Pacte de 2018 prévoit d'augmenter ce seuil pour le faire passer à 50 salariés.

Pour calculer les effectifs de l'entreprise, il faut se référer aux critères posés par l'article L. 1111-2 du Code du travail. Ce texte précise notamment que les salariés en CDI, mais aussi ceux en CDD, à temps partiel, intermittents ou en travail temporaire doivent être pris en compte dans l'évaluation des effectifs. Cependant, ceux en CDD ou titulaires d'un contrat de travail temporaire ne sont pas pris en compte dès lors qu'ils remplacent un salarié absent ou dont le contrat est suspendu.

L'absence de règlement intérieur dans un établissement où sa mise en place est imposée par la loi est passible de l'amende prévue pour les contraventions de 4^e classe.

Contrairement au contrat de travail, le règlement intérieur n'est pas une convention conclue entre un salarié et un employeur mais un acte unilatéral rédigé par ce dernier (après avoir toutefois recueilli l'avis des représentants du personnel). Ce texte s'impose à tous les salariés de l'établissement, que ceux-ci aient été embauchés avant ou après son entrée en vigueur.

Le règlement intérieur doit prendre la forme d'un document écrit rédigé en français (il peut néanmoins être accompagné d'une traduction dans une autre langue si besoin).

Au moment de mettre en œuvre le règlement, l'entreprise doit respecter les dispositions du Code du travail qui encadrent le contenu du texte.

Le Code du travail prévoit un certain nombre de règles limitatives. Le document ne doit ainsi porter que sur les points suivants :

- les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité, visant notamment à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles,
- les règles générales et permanentes relatives à la discipline (horaires minimums à respecter, interdiction d'emporter du matériel de l'entreprise pour son propre compte, etc.) et notamment la nature et l'échelle des sanctions que peut prendre l'employeur (blâme, avertissement, mise à pied...).

En dehors de ces règles, la loi interdit expressément de faire figurer dans le règlement intérieur des clauses :

- contraires à la loi, au règlement ou à la convention collective,
- apportant aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives des restrictions qui ne seraient pas motivées par les caractéristiques de la tâche à accomplir, ni proportionnées au but recherché,
- discriminant les salariés à capacité professionnelle égale (exemples : discriminations fondées sur le sexe, l'âge, une grossesse, un handicap...).

Avant de mettre en œuvre le texte, l'employeur doit suivre la procédure prévue par le Code du travail. Le règlement doit nécessairement être soumis à l'avis du comité social et économique (CSE).

Si le CSE n'est pas encore en place, le texte doit être consulté par le comité d'entreprise ou, à défaut, des

Brèves

UN BEAU SUCCÈS POUR FARBE

Organisé depuis 1972 tous les 3 ans, en alternance entre Cologne et Munich, le salon Farbe est le rendez-vous incontournable de la peinture.

délégués du personnel. Le CHSCT doit également être consulté sur le volet du règlement portant sur les mesures envisagées en matière d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise.

Le règlement doit ensuite dans le même temps :

- être déposé au greffe du conseil de prud'hommes, l'employeur devant conserver une preuve de ce dépôt ;
- être affiché dans les lieux de travail ainsi que dans les locaux et à la porte des locaux où l'embauchage a lieu ;
- l'employeur doit également envoyer deux exemplaires du projet de texte à l'inspecteur du travail, auxquels est joint l'avis du CE ou des DP ainsi que celui du CHSCT le cas échéant.

Le règlement intérieur entre en vigueur après le délai minimum d'un mois qui suit l'accomplissement de ces dernières formalités.

La procédure détaillée ci-dessus doit être impérativement respectée pour que le règlement intérieur puisse produire ses effets. A défaut, les actes pris sur son fondement sont susceptibles d'être annulés. Tel est le cas, par exemple, d'une mise à pied disciplinaire prise à l'encontre d'un salarié dès lors que l'employeur invoque le règlement intérieur de l'entreprise.

Un employeur peut toujours décider de modifier le contenu d'un règlement intérieur. Mais les démarches à suivre sont plutôt lourdes, puisqu'il doit respecter la même procédure que lors de la mise en place du règlement : demande aux représentants du personnel, communication à l'inspection du travail, formalités de dépôt et d'affichage...

Enfin, en cas de doute sur la validité de son règlement intérieur, l'entreprise peut interroger l'inspection du travail afin de s'assurer que le contenu du texte est bien conforme à la loi et à la réglementation. La décision de l'inspection du travail est ensuite notifiée à l'employeur et communiquée au CSE. Elle est en principe opposable à l'administration. ■



En 2016, le salon avait accueilli 433 exposants de 29 pays et 41 500 visiteurs professionnels de 87 pays. Les fabricants et distributeurs présents étaient à majorité allemande, seuls 15% des visiteurs professionnels venaient de l'étranger. Cette édition 2019 a confirmé ces tendances et le succès du salon même si quelques exposants ont dû se partager entre Bau (le salon de l'architecture et les matériaux de construction) et Farbe, les budgets n'étant pas extensibles.

Parmi les thèmes couverts par Farbe : peintures et vernis, systèmes de plâtre, systèmes d'isolation thermique, revêtements de plafond et de murs et revêtements de sol, revêtements de murs et plafonds, papiers peints, tissus extensibles, décoration, matériaux de construction écologiques... Cette année encore les innovations au service des professionnels étaient nombreuses. Citons une perche dotée d'un led pour l'autocontrôle de l'ouvrier chez L'Outil parfait (à ne pas mettre dans les mains du client !) ou la nouvelle technologie Marksman de Graco qui permet, sur une tablette, de géolocaliser ses appareils, analyser les temps de travail et la consommation.

Notons une belle démonstration d'une girafe autoportée chez Flex même si le produit est déjà connu en France. Côté stands, celui de Caparol était à l'image du premier fabricant allemand avec une large gamme de produits présentés dont des biosourcés. Sur le stand de Sto, la convivialité était au rendez-vous avec un buffet bien garni qui côtoyait l'ensemble de leurs gammes phares : peinture de façade, ITE et bardage et leur nouveau système STO THERM.

Au final, une édition très riche, avec de nombreux systèmes de bardage, même si certains visiteurs pouvaient regretter que ces nouveautés innovantes ne soient pas distribuées sur le marché français. ■





VÉHICULES UTILITAIRES

Aménager pour travailler mieux

Un utilitaire aménagé facilite grandement le travail quotidien de l'artisan.

Mais à l'heure du choix, quel type d'équipement faut-il préférer ?

Les utilitaires que proposent les constructeurs sont presque aussi dégarnis qu'un crâne chauve. Et encore ces dernières années, normes et règlements ont quelque peu enrichi les cockpits d'équipements de confort ou de sécurité. En revanche, les compartiments arrière, restent aussi dénudés que des nouveau-nés. C'est bien simple, les caisses des camionnettes sont la plupart du temps, livrées vides.

Protéger son VUL et ses occupants

En matière d'aménagements, on peut difficilement se passer :

- d'une cloison de séparation avec l'habitacle... Question de sécurité. Cet élément empêche l'intrusion d'objets en cas de coup de frein et protège du bruit provenant du compartiment arrière ;
- de protège-planchers antidérapants. Ils évitent d'altérer le sol du véhicule utilitaire ;
- de crochets d'arrimage qui évitent que le chargement valse au gré des virages. Ils sont souvent

accompagnés de protections intérieures pour les parois ou les passages de roues.

Ainsi protégé, le VUL reste en bon état et conserve une valeur de revente élevée. Cela permet en outre, d'améliorer la sécurité des occupants. Certains de ces éléments sont désormais proposés en série et montés directement par les constructeurs. Ainsi 97 % des fourgons Renault sont-ils livrés neufs, avec une cloison et des crochets d'arrimage.

Aménager son utilitaire

La seconde étape, consiste à équiper le compartiment arrière de son VUL comme on aménage un appartement. On peut installer du mobilier : étagères, coffres, tiroirs, casiers, caissons ou encore un plancher à double niveaux ménageant un espace de rangement... Le professionnel peut aussi opter pour un établi, des plans de travail, des étaux, un porte-bidons, des enrouleurs ou dérouleurs de papier. Rails, sangles et accroche-outils évitent pour leur part, que les ustensiles transportés ne se "baladent". Enfin, les galeries, pupitres, marchepieds ou rampes



de chargement qui s'adaptent à l'extérieur de la carrosserie, facilitent le transport d'objets encombrants. On constate que le taux d'aménagement est plus élevé avec un grand utilitaire qu'un petit. En gros, on aménage plus souvent un Renault Master qu'un Citroën Berlingo.

Plutôt métal ou plutôt bois ?

En France, le bois domine le marché de l'aménagement, c'est historique. Ce matériau est en moyenne 25 % moins cher que l'acier. En revanche, il se détériore plus vite. Bien entendu, la qualité du bois influe sur sa pérennité. Le médium ou l'aggloméré bons marché, résistent moins bien. Un équipement plus onéreux mais plus solide et donc pérenne, peut s'avérer in fine, plus intéressant à long terme.

En matière d'aménagements métal, l'alu présente un défaut majeur : son prix. Il est en moyenne 40 % plus cher que le bois. Il se montre en revanche, bien plus résistant et 60 % plus léger. Les fabricants le marient souvent au polypropylène (plastique). Ce type d'installation mixte autorise sur un Renault Master, un gain d'environ 100 à 130 kg, au bénéfice de la charge utile. « Intéressant, d'autant que les forces de l'ordre disposent désormais de "pesons", des plaques sur lesquels le VUL est placé, capables de mesurer instantanément le poids global d'un fourgon, explique Jacky Joyaux de Move Equipment. Elles vont intensifier leurs contrôles ».

Gains de productivité

Un aménagement optimise la zone de chargement et permet au professionnel de gagner en productivité. Ces installations à l'ergonomie étudiée, évitent notamment, la reproduction de gestes et de postures pénibles. Grâce à elles, les dos souffrent moins. Avec des outils bien rangés, l'artisan perd moins de temps en recherches inutiles. Les aménageurs ont notamment inventé des bacs aux moules en plastique préformés, reproduisant la forme de chaque instrument. Pour les fournitures cette fois, les fabricants ont imaginé un code couleurs pour classer plus efficacement les différentes pièces. Tous ces procédés réduisent les "oublis". « On estime en effet, qu'un tiers des déplacements dans le BTP est dû à un objet oublié », rappelle l'INRS. Ces "omissions" imposent souvent des allers-et-retours

chronophages. Ils représentent en moyenne, un quart d'heure " volé " par jour, ce qui équivaut à une perte de 2500 € par an...

Des utilitaires plus "reluisants"

Aujourd'hui, l'artisan ne peut plus se déplacer au volant d'une fourgonnette à la carrosserie défoncée et à l'intérieur envahi par un monceau de pièces. En plus de son efficacité, c'est aussi l'image de l'artisan qui risque d'en pâtir. « Les Utilitaires sont devenus la vitrine du professionnel, déclare Jacky Joyaux, gérant de Move Equipment. Un véhicule bien tenu, c'est-à-dire : propre et bien rangé, inspire la confiance, ajoute ce dernier. Il présage du sérieux et de l'efficacité de celui qui le conduit et permet de gagner de nouveaux chantiers ». ■



Chariot fait des économies grâce à l'éco-conduite

L'entreprise de travaux publics a réduit ses dépenses de carburant de 17%, depuis qu'elle utilise WeNow. Chariot a fait installer cette appli d'éco-conduite connectée à l'intérieur de ses 500 véhicules. Le système a permis de déterminer les émissions rejetées par chaque conducteur. Ce système aurait fortement réduit le nombre des sinistres et permis d'épargner 255 tonnes de CO2, depuis mai 2018.



PMI : des flottes électriques pour bientôt ?

L'Alliance Renault/Nissan/Mitsubishi a interrogé 500 dirigeants de PMI. Cette étude révèle que les deux-tiers d'entre eux estiment que leur flotte sera 100% électrique d'ici 20 ans. Un petit quart pense par ailleurs, que les flottes seront autonomes dans 10 ans et 41 % dans 20 ans. Le futur c'est bientôt.



▲ CÉLÉBRATION
DU CENTENAIRE DE
L'ASSOCIATION À LA FONDATION
JÉRÔME SEYDOUX-PATHÉ

▶
SIGNATURE
DE LA CHARTE DE L'OGBTP
À NANCY



Architectes et Entrepreneurs, 100 ans de réflexion partagée



L'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics (OGBTP) est une association paritaire d'entrepreneurs adhérant à la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et d'architectes syndiqués à l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSFA) dont l'objectif est de nouer un dialogue entre les deux corporations afin qu'elles puissent travailler ensemble sur des problématiques et thématiques liées à leurs exercices professionnels. Aujourd'hui l'OGBTP se positionne toujours comme un contributeur référent de l'amélioration de l'acte de construire comme il l'est depuis un siècle.



1918

Le 23 septembre 1918 la « Conférence du Bâtiment pour la Restauration des Régions

Libérées », convoquée sous les auspices de la Société Centrale des Architectes, de la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement et de la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics, se réunissait à l'effet de rechercher les solutions susceptibles de remédier le plus promptement possible aux destructions immobilières causées en France du fait de la première guerre mondiale. Cette «Conférence» décida de la création d'un «Office du Bâtiment et des Travaux Publics pour la Reconstruction des Régions Libérées».

Le 28 octobre 1918, déclaration fut faite à la Préfecture de Police de la création de cet « Office » sous forme d'association et le premier Bureau fut constitué sous la présidence de Louis Marie Cordonnier, alors Président de la Société Centrale des Architectes. Dès sa constitution, l'Office du Bâtiment examina les questions les plus pressantes, celles se rattachant à l'approvisionnement des matériaux et à la gestion de la main d'œuvre, à l'organisation générale de la reconstruction, aux dommages de guerre, aux

prestations en nature ; il collabora à l'élaboration, par les services techniques du ministère des Régions Libérées, d'une série de prix simplifiés pour la construction définitive des immeubles détruits.

En 1927, il apparut aux architectes et aux entrepreneurs qui avaient contracté l'habitude d'échanger leurs idées sur les questions générales qui touchent le Bâtiment et les Travaux Publics qu'il était nécessaire que le rôle de l'Office fût étendu aux nécessités nouvelles et que ses statuts subissent d'importantes modifications. Ces transformations profondes entraînèrent l'obligation de changer le titre initial de cette association ; c'est alors qu'elle fut rebaptisée « Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics » (OGBTP).

C'est aussi en 1927, en témoignage du vif intérêt que les architectes et les entrepreneurs ne cessaient d'attacher à la prévention des accidents sur les chantiers que l'OGBTP procéda à la création d'un organisme spécial, qui, sous la dénomination de Société Corporative d'Hygiène et de Sécurité dans les chantiers, vit le jour le 29 juillet 1927.

>>>

>>> **En 1929**, face à l'émotion de l'opinion publique suscitée par les importants dégâts humains et matériels qu'ont engendrés à Paris l'effondrement de plusieurs immeubles en béton lors du rigoureux hiver de 1928-1929, une campagne de presse virulente, relayée par de nombreux parlementaires, réclama l'encadrement des entreprises de construction et le contrôle des chantiers. L'OGBTP se saisit de la problématique évoquée et ses travaux aboutirent à une conception toute nouvelle : celle de donner une solution pratique au problème posé en créant un organisme de contrôle technique des constructions pour prévenir les sinistres, éclairer l'Administration et les particuliers sur la qualité des immeubles et enfin renseigner les assureurs sur le risque qu'ils assument et par suite la possibilité de réduire de façon sensible la charge d'assurance. C'est ainsi que le 13 juin 1929, l'OGBTP, avec le soutien des pouvoirs publics, du conseil municipal de la Ville de Paris et de la Mutuelle d'assurance du Bâtiment et des Travaux Publics, fonde l'association Bureau SECURITAS qui instituera le Contrôle Technique dans le domaine de la Construction. Bureau SECURITAS deviendra SOCOTEC en 1953.

Le 8 décembre 1933, l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics présentait « son dernier nouveau-né », à savoir l'Institut Technique du Bâtiment et des Travaux Publics.

Cette nouvelle création de l'OGBTP était multiforme car elle comprenait :

- Un institut d'études techniques supérieures de la construction dont la méthode de formation était directement inspirée de celle utilisée par l'Université Harvard et qui était source de fructueux résultats ;
- Un centre de documentation et d'information qui permettait aux architectes de répondre à leur préoccupation de voir réunis tous les éléments d'information qui leurs sont nécessaires dans l'exercice quotidien de leur activité professionnelle ;
- Un Musée des matériaux et des échantillons des produits du Bâtiment ;
- Un lieu d'expositions temporaires avec des conférences ainsi que des projections fixes et animées concernant tous les procédés anciens et modernes de l'art de construire et de l'extraction ou de la fabrication des matériaux.

En mars 1936, l'Institut Technique du BTP procédait au lancement de la revue bimestrielle des «Annales de l'ITBTP», destinée aux scientifiques, architectes, ingénieurs et chargés d'études de la filière.



Le 27 septembre 1948, les membres de l'OGBTP, issus du collège entrepreneurs, demandent que soit faite au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme la proposition, pour les chantiers nationalisés, de prendre en considération la qualification des entreprises.

Le 7 mars 1949, le Président de l'OGBTP, Jacques Duvaux, accueillait le Ministre Claudius Petit en lui précisant l'honneur qu'il faisait à l'Office en assistant à cette séance de bureau et en lui précisant que l'établissement de cartes de qualification professionnelle donnerait une garantie de compétence minimum et éviterait que des ignorants offrent d'exécuter les travaux qu'ils sont incapables de réaliser correctement.

Monsieur le Ministre se déclare d'accord sur le principe de la qualification des entreprises et Le 21 septembre 1949 était créé l'Organisme Professionnel de Qualification et de Classification du Bâtiment (OPQCB). L'OPQCB deviendra QUALIBAT en 1994.

En 1930, l'AFNOR (créée en 1926 et réorganisée en 1928 par les pouvoirs publics) confiait la Présidence de sa Commission Générale du Bâtiment et des Travaux Publics à André Bérard, Président de l'OGBTP d'alors. C'est donc dans cette tradition historique que s'inscrit la participation de l'OGBTP, depuis 1948, à la rédaction de la norme NF P 03-001 qui régit (si elle est prescrite) les marchés privés de travaux. La grande contribution de l'OGBTP à cette norme fut la rédaction par ses membres, en 1971, de la «directive pour l'établissement, la gestion et le règlement du compte prorata» qui fut intégrée comme annexe dans le corps de la NF P 03 001 de l'édition de novembre 1972. En 1989 un groupe de travail est constitué à l'OGBTP pour réaliser une refonte profonde de la «directive prorata». Dans le cadre du BNTEC, l'OGBTP a participé à l'élaboration de la neuvième version de la NF P 03-001 datée du 20 octobre 2017.

29 mars 1957, lors du Conseil d'Administration de l'OGBTP, son Président, Raoul Leroy, décide qu'une commission composée des membres des offices du Nord, de la Seine Maritime, des Vosges et de Paris se réunira le 6 avril 1957 à la Fédération Nationale du Bâtiment pour engager l'étude des différents types de marchés privés afin de mettre au point un modèle unique de marché type de travaux privés.

Après plusieurs mois de consultations et de travail, cette commission mettra au point un marché type unique de travaux privés qui sera adopté par la Fédération Nationale du Bâtiment et qu'elle proposera à ses adhérents.

La dernière modification majeure de ce document s'est opérée au début de l'année 2013 où il est apparu nécessaire à l'OGBTP d'effectuer un travail de clarification et de toilettage et de dissocier les contrats conclus avec des maîtres d'ouvrages consommateurs de ceux passés avec des maîtres d'ouvrage professionnels.

A l'origine de sa création l'Office Général offrait la possibilité de son arbitrage pour le règlement des conflits engageants les professionnels de la construction. Aujourd'hui, par ses statuts, l'OGBTP est habilité à arbitrer mais aussi à faciliter le règlement des litiges entre les acteurs de l'acte de construire par le processus de la médiation et celui de la conciliation. L'arbitrage consistant en un jugement privé, l'Office préfère laisser ce mode de règlement des litiges aux professionnels de la justice et se concentrer sur la médiation et la conciliation.

L'OGBTP forme ses médiateurs et conciliateurs qui sont tous des membres, architectes ou entrepreneurs, issus de l'Office Général ou des Offices Départementaux.

Début des années 80 l'OGBTP initiera le guide « Architectes, Entrepreneurs : mode d'emploi ». L'objectif de ce guide est de rendre accessible à tous les partenaires de l'acte de construire les données administratives, financières, réglementaires et pratiques, depuis la mise au point du projet jusqu'à sa parfaite réalisation, tant dans le domaine des marchés publics que dans celui des marchés privés. Cet outil permet, aux deux partenaires majeurs que sont les architectes et les entrepreneurs, de faciliter et de rationaliser leurs exercices professionnels et d'améliorer leur collaboration au profit de la qualité de leurs réalisations. Ce document est mis à jour et enrichi chaque année pour constituer ainsi un socle de connaissances indispensables aux praticiens de la Construction.

Depuis 2015, l'édition et la publication de ce guide se fait grâce à un partenariat pérenne avec le Conseil National de l'Ordre des Architectes, la Fédération Française du Bâtiment, la Mutuelle des Architectes Français, la Fondation Excellence SMA et QUALIBAT.

C'est à l'aube du deuxième millénaire et sous la présidence d'Yves Toulet que l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics procédera à la création de son site internet.

Les différents travaux de l'OGBTP et de ses Offices Départementaux y sont regroupés. De même on y retrouvera toutes les actualités, dédiées à l'OGBTP,

>>>



▲ LA CHARTE DE L'OGBTP POUR QU'ENSEMBLE ARCHITECTES ET ENTREPRENEURS AMÉLIORENT L'ACTE DE CONSTRUIRE

**OGBTP : Architectes et Entrepreneurs,
100 ans de réflexion partagée**



parues dans la presse ainsi que les photos des derniers CA ET AG, sans oublier les informations concernant ses partenaires, ses membres et membres associés.

En 2011, le Président de l'OGBTP, Yves Genthon, lance la première édition des « Cahiers de l'OGBTP » avec l'objectif de restituer les contributions à l'acte de construire, issues de l'activité de l'Office Général, de celle de son Comité Technique et de celle des Offices départementaux, pour éclairer et qualifier le travail paritaire de ses membres architectes et entrepreneurs. Les « Cahiers de l'OGBTP » permettent ainsi de cerner la diversité des réflexions et expertises de ces deux professions majeures de la filière construction. Cette publication se trouve ainsi au cœur des mutations et nouveaux enjeux du monde du BTP et enjoint ses contributeurs à conduire les réflexions nécessaires pour apporter des réponses pertinentes et pragmatiques.

En 2014, sur une initiative de son Vice-Président, Paul-François Luciani, le Président de l'OGBTP Yves Genthon validera la charte de l'OGBTP après que celle-ci fut mise au point par les membres de son bureau. L'objectif d'une telle charte était multiple, le premier était qu'architectes et entrepreneurs puissent partager et se mobiliser pour des valeurs, des convictions et des actions communes, le second de renforcer les liens entre l'Office Général et les Offices départementaux, le troisième de fédérer les partenaires des ODBTP autour des principes édictés dans cette charte et d'adhérer aux piliers de l'OGBTP qui sont fondés sur la qualité, le professionnalisme et le respect, et enfin le quatrième de faire connaître, par la médiatisation de la signature de la charte, l'existence, le fonctionnement et les aspirations d'un Office départemental.

▶
LES GUIDES
DES MARCHÉS
PRIVÉS, UN SOCLE
DE CONNAISSANCES
INDISPENSABLES
AUX PRATICIENS DE LA
CONSTRUCTION



En 2017, le Président Paul-François Luciani, soucieux pour l'OGBTP d'une communication plus complète, demandait à l'administrateur Julien Biganzoli de créer le compte « Facebook » (www.facebook.com/ogbarchitectesentrepreneurs) de l'Office afin que celui-ci puisse être suivi sur les réseaux sociaux.

Chaque information émise par l'OGBTP induit un millier de vues et permet aux Maîtres d'ouvrage, Architectes et Entrepreneurs de suivre sur le « Net » l'avancée de ses travaux et de les soutenir par un « Like », mais aussi d'émettre un commentaire dédié.

Le 18 octobre 2018, le Président Paul-François Luciani invitait toute la communauté de l'OGBTP à célébrer le centenaire de l'association à la Fondation Jérôme Seydoux – Pathé. A cette occasion l'Office Général a publié un livre sur son siècle d'existence et produit un film visualisable sur « YouTube » à partir du lien suivant : (<https://youtu.be/E60w2vBsa-8>). A l'issue de cette journée commémorative Paul-François Luciani présentait son successeur, Julien Biganzoli, pour présider l'OGBTP et l'inscrire dans la modernité du nouveau millénaire devenu tout juste majeur. ! ■

Évolution du droit du travail
Digitalisation des échanges
Protection des données



Bienvenue dans un monde qui se construit autrement.

Votre environnement de travail et votre métier évoluent, vos risques aussi. SMABTP s'engage chaque jour à vos côtés, en créant de nouvelles solutions d'assurance, pour mieux vous protéger.

Notre métier : assurer le vôtre.

www.groupe-sma.fr

SMABTP – Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances
RCS PARIS 775 684 764 – 8 rue Louis Armand – CS 71201 – 75738 PARIS CEDEX 15

SMABTP
BÂTIR L'AVENIR AVEC ASSURANCE

**1^{er} assureur
de la construction**

VEILLE NUMÉRIQUE

Drones et caméras thermiques dans le bâtiment

Les drones et les caméras thermiques s'annoncent comme une révolution dans le secteur du bâtiment. Capables d'intervenir sur des chantiers difficiles d'accès, ils permettent de filmer, photographier ou encore de réaliser des bilans thermiques. Quelles sont les solutions du marché, les avancées technologiques et les conditions d'utilisation de tels outils ? Le point sur ces technologies prometteuses.



◀ LE DRONE HERCULES 10 SPRAY EST UNE SOLUTION INNOVANTE POUR LA PROJECTION DE LIQUIDE À HAUTE PRESSION

© DRONEVOLT

Le marché mondial des drones devrait atteindre plus de 11,2 milliards de dollars en 2020 selon les analyses du cabinet Gartner. En combinant l'utilisation des drones et des caméras thermiques, les progrès technologiques dans le secteur du BTP se multiplient. Grâce aux drones, il est désormais possible d'inspecter une toiture, mesurer l'avancement d'un chantier ou encore faire des relevés topographiques dans des endroits inaccessibles auparavant. Rapides, sûrs et fiables, ils sont aujourd'hui des alliés des professionnels du bâtiment permettant de renforcer l'efficacité et la sécurité sur les chantiers. Les caméras thermiques quant à elles deviennent progressivement indispensables afin de répondre efficacement aux réglementations thermiques et aux applications de maintenance préventive dans le BTP.

Caméras thermiques et économies

Les caméras thermiques enregistrent l'intensité du rayonnement dans la partie infrarouge du spectre électromagnétique et la convertissent en image visible. De nombreux professionnels du BTP les utilisent désormais afin de visualiser les défauts de l'enveloppe d'un bâtiment. Ces caméras permettent de repérer les zones par lesquelles la chaleur s'échappe, les zones d'humidité et les défaillances du chauffage au sol. Dès lors, il est possible de proposer des travaux améliorant l'efficacité énergétique d'un ouvrage en agissant sur les fenêtres, les portes, les façades ou les ponts thermiques dans la pose de l'isolation. De nombreux modèles inondent aujourd'hui le marché. Ainsi, le fabricant américain Flir Systems propose une caméra thermique, la Flir One Pro, simple à déployer puisque



▲ DRONE H520 DE YUNEEC ÉQUIPÉ D'UNE CAMÉRA E50 (YUNEEC-DRONE)

branchée directement sur un smartphone. Elle propose une très haute résolution thermique et est capable de mesurer des températures jusqu'à 400 °C. De conception robuste et destinée aux travaux sur chantier, cette caméra résiste à une chute de 1,8 m. Relativement abordable, elle est disponible à partir de 399 € HT. D'autres modèles sont toutefois plus coûteux mais correspondent à des fonctionnalités et une technologie renforcées. Ainsi la caméra thermique 872 de Testo permet de créer des images infrarouges sans erreur et comparables de manière objective. Elle est par ailleurs capable de fournir des images thermiques encore plus informatives en la combinant avec une pince ampèremétrique et un thermo-hygromètre. Notons que son spectre d'actions est très large : détecter des zones à risques de moisissures, localiser des ponts thermiques, détecter des vices de construction ou bien découvrir des connexions surchauffées. Très sensible, elle peut détecter les différences de température à partir de 0,06 °C. Côté tarif, elle est disponible sur le site du fabricant à partir de 2699 € HT.

Drones pulvérisateurs

Il est désormais possible de pulvériser de la peinture ou bien d'épandre un produit anti-mousse sur une toiture à l'aide d'un drone. Les travaux sur des surfaces qui étaient inaccessibles auparavant deviennent désormais possible. Lancé en 2017, le Hercules 10 Spray du

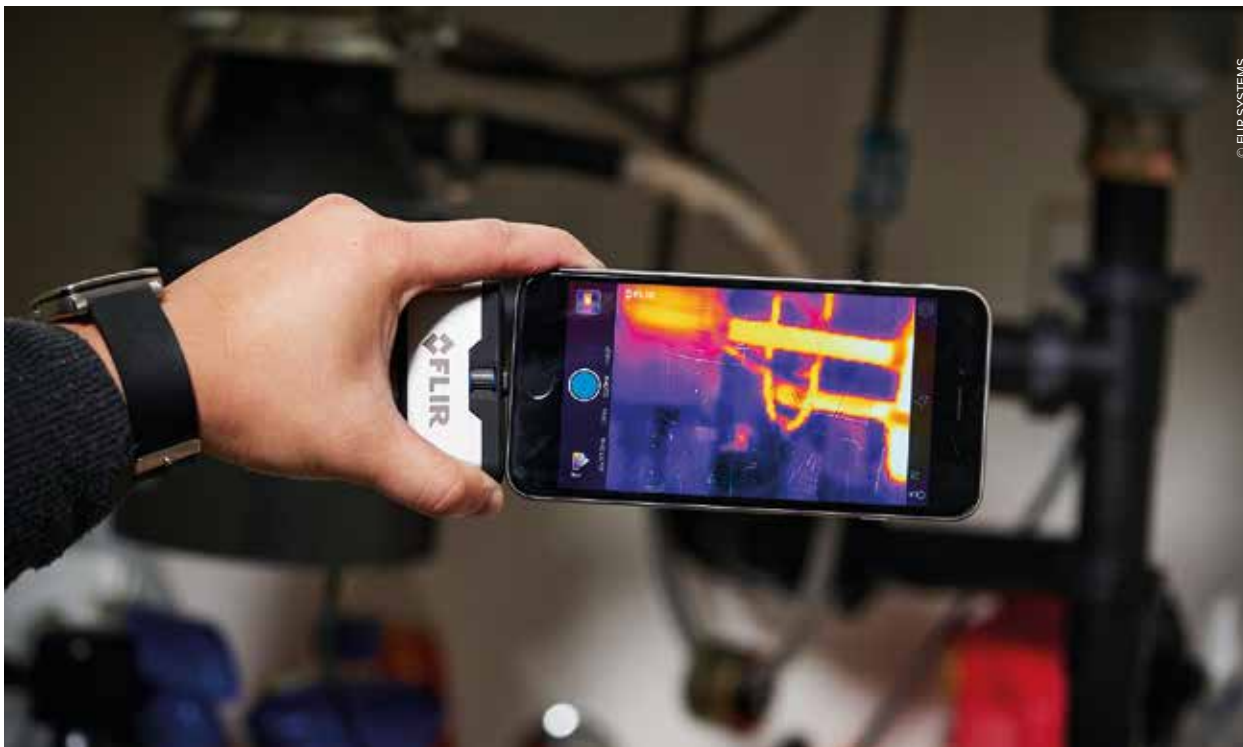
constructeur français Drone Volt, est un dispositif professionnel destiné à la pulvérisation de produits liquides dans l'industrie du BTP. Son châssis en carbone et ses fixations en aluminium anodisé rendent ce drone ultra résistant aux chocs. Il est doté de 3 buses à jet plat et d'un bidon d'une capacité de 6 litres. Il est ainsi capable de pulvériser avec précision des produits liquides, de traiter des surfaces, toitures ou façades. Il dispose d'hélices dites Winglet qui diminuent l'effet de vortex grâce à l'extrémité incurvée et améliorent le rendement et le positionnement de ce drone. Enfin, sa carte de vol est dotée d'un microcontrôleur qui est entièrement programmable et personnalisable. A noter tout de même que les performances ont un coût puisque le drone Hercules 10 est vendu à partir de 12 900€ HT.

Drones et caméras embarquées

Les drones équipés de caméras embarquées permettent de photographier et de filmer en haute définition. C'est ce que propose le fabricant chinois Yuneec avec son drone le H520, un hexacoptère professionnel à 6 rotors qui intègre des caméras et un logiciel de planification de mission. A la fois fiable, stable en vol et précis, il est capable de stocker des données sur une carte SD en haute résolution mais aussi de les transmettre à la station terrestre Yuneec ST16S (émetteur-récepteur) qui permet un contrôle total sur cet hexacoptère. Cette station offre en outre

>>>

Drones et caméras thermiques dans le bâtiment



© FLIR SYSTEMS

▲ LA CAMÉRA FLIR ONE PRO SE BRANCHE SUR UN SMARTPHONE

>>> la possibilité de visionner en temps réel la liaison vidéo descendante avec une portée maximale de 1,6 km. Chacune des caméras professionnelles Yuneec peut filmer en continu à 360 degrés, offrant une vision sans obstacle sous tout angle. Le H520 est disponible sur le site de Yuneec à partir de 1539 € HT.

Une formation obligatoire

L'usage professionnel de drones civils est encadré par une réglementation stricte. Depuis le 1er juillet 2018, il est désormais nécessaire de suivre un cursus de formation obligatoire comprenant l'examen théorique spécifique drone (Examen au Certificat d'Aptitude de Télépilote de Drone) et une formation pratique dans un centre de formation avec délivrance d'une attestation de suivi de formation. L'ensemble donne lieu à la délivrance par la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) d'une attestation d'aptitude aux fonctions du télépilote indispensable pour pouvoir exercer légalement comme télépilote professionnel de drone en France. Ce nouveau certificat remplace désormais le brevet théorique d'ULM. Aujourd'hui, de plus en plus de professionnels du bâtiment se forment au pilotage de drones. Certains centres de formation, à l'instar de l'entreprise bretonne Digital Works Aircraft (DWA), se sont même spécialisés afin d'assurer la préparation à cet examen. Le cursus dure cinq jours avec un instructeur

spécialisé (pilote avion et télépilote de drone). Elle est réalisée 100% en présentiel. Elle peut être prise en charge à hauteur de 80% par un organisme paritaire du bâtiment.

Louer un drone ?

Il est désormais possible de louer un drone. Kiloutou propose, en partenariat avec la société IVA Drones, la mise disposition de drones et de télépilotes permettant ainsi sans investissement coûteux de réaliser des prises de vue aériennes photo ou vidéo mais aussi des levés topographiques ou de la thermographie. L'artisan est alors aux côtés du télépilote afin de le guider par exemple dans le choix des prises de vues à effectuer. Concernant les levés topographiques, ils sont livrés sous différents formats normalisés selon les corps de métiers : Autocad-Covadis, Mensura, Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) ou Google Earth. Les prestations de Kiloutou démarrent à partir de 395€HT. Les drones et les caméras thermiques envahissent désormais le quotidien des acteurs du bâtiment ouvrant le champ des possibles tout en assurant une meilleure efficacité, fiabilité mais aussi sécurité. Franchir le pas peut sembler coûteux mais la possibilité de location et d'avoir recours à des télépilotes s'impose comme une voie alternative. ■

Sani

les peintures bien-être
RESPIRER - PROTÉGER - ACCOMPAGNER



Sanipur

Peinture anti-bactérienne
d'aspect velours

- Réduction jusqu'à 99,9 % en 24h (E.coli, staphylococcus)
- Forte résistance au nettoyage
- Destinée aux environnements exposés aux foyers infectieux



Saniair

Peinture dépolluante anti-formaldéhyde
d'aspect mat et velours

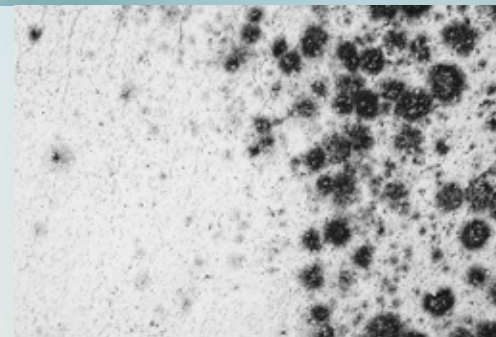
- Réduction jusqu'à 84 % en 24h
- Capte le formaldéhyde, polluant majeur de l'air intérieur
- Idéale pour les chantiers HQE® et les ERP



Sanicryl

Peinture anti-condensation
d'aspect mat

- Solution contre les effets de la condensation (moisissures, cloquages...)
- Idéal pièces humides ou mal ventilées
- Murs et plafonds



OÙ NOUS TROUVER

Siège Social :
Les Docks Mogador
105 Chemin de Saint-Menet aux Accates
13011 MARSEILLE

NOUS CONTACTER

☎ 04 96 12 50 00
☎ 04 91 47 80 65
✉ contact@jefco.fr
🌐 www.jefco.fr

SUIVEZ-NOUS !

Nous sommes aussi
sur les réseaux sociaux !



JEFCO

Peintures

RÉSEAUX

Communiquer avec les réseaux sociaux



La transition numérique et les nouvelles technologies s'imposent désormais au secteur du bâtiment : communiquer sur internet est tout simplement devenu incontournable. Pourtant, la mise en place d'un site internet peut parfois s'avérer laborieuse et coûteuse. C'est pourquoi aujourd'hui certaines entreprises concentrent leur stratégie de communication digitale sur les réseaux sociaux. Ces plateformes gratuites permettent rapidement et simplement de créer un page « entreprise » ou encore de présenter des produits ou des services. Selon le baromètre Harris Interactive 2018, 56% des internautes français les utilisent quotidiennement ; l'enjeu est donc majeur pour les acteurs du BTP.

Enjeux de communication

L'utilisation des réseaux sociaux pour les PME et TPE du bâtiment s'avère un moyen alternatif de conquérir de nouveaux clients, de nouveaux chantiers et de développer leurs activités. Aujourd'hui, les Français passent en moyenne 1h30 par jour sur les réseaux sociaux. Les entreprises du BTP doivent donc profiter de cet espace afin de communiquer auprès de ceux qui souhaiteraient réaliser des travaux. L'objectif est alors de leur présenter des exemples de chantiers, des photos ou vidéos de réalisations, des retours de clients satisfaits. Les professionnels doivent s'attacher

à publier régulièrement du contenu à forte valeur ajoutée et assurer une présence régulière pour se distinguer de la concurrence et diffuser l'image de marque de leur entreprise.

Un community manager ?

La gestion des réseaux sociaux et l'animation des différentes pages peuvent être chronophages pour un artisan du BTP. Dans ce cas, faire appel à un prestataire nommé « community manager » peut s'avérer utile et efficace. Il devient alors le responsable réseaux sociaux de l'entreprise. Attention toutefois, en faisant appel à un community manager indépendant, il faut compter environ 200 à 300 euros par mois pour 2 ou 3 posts ciblés par semaine. Le community manager idéal doit être mobile et visiter régulièrement les chantiers. A la fois photographe et vidéaste, il réalise de nombreuses prises de vues des projets tout au long de leur vie. En parallèle, il est en charge d'interviewer, durant de courtes vidéos, les différents corps de métier qui interviennent sur site.

Les réseaux sociaux modifient en profondeur les relations entre les artisans du bâtiment et leurs clients ou prospects. Ils offrent la possibilité de découvrir le cœur des chantiers pour vivre le quotidien des professionnels et découvrir leurs réalisations. Peu d'investissements sont finalement nécessaires pour une publicité à grande échelle. Pourquoi s'en priver ? ■

De nombreux artisans du bâtiment possèdent un blog ou un site internet et certains s'investissent aujourd'hui sur les réseaux sociaux.

Avec près de 40 millions d'utilisateurs en France, ces derniers sont devenus un véritable phénomène de société.



FACEBOOK, L'INCONTOURNABLE

Avec plus de 2,3 milliards d'utilisateurs dans le monde dont 35 millions en France, Facebook est, de loin, le réseau social préféré des internautes. Les artisans du BTP ne peuvent donc échapper à cet engouement sociétal et doivent mobiliser toute leur énergie afin d'être présents sur ce média. C'est pour eux le moyen de mettre en avant leurs réalisations de chantiers, leurs activités et leurs succès. Toutefois, l'efficacité de la communication passe par un rythme soutenu de publication de l'ordre de 2 à 3 fois par semaine. Il peut s'agir de la publication de simples informations pratiques (logo, adresse, horaires, site internet...), de vidéos ou photos de chantiers en cours ou terminés ou bien d'un processus de fabrication et de réalisation. Dans un premier temps, la PME ou TPE doit créer une page Facebook dite « professionnelle » qui permet de communiquer les différentes informations relatives à l'entreprise. Il convient de la nommer par le nom de la société afin d'être indexée le plus efficacement possible dans les moteurs de recherche. Les sujets publiés doivent être triés sur le volet et en relation avec l'activité de l'entreprise, à défaut de voir le nombre d'abonnés s'affaiblir. Précisons qu'il est important de répondre aux commentaires que les internautes postent voire de les « Liker » (fonction « J'aime » de Facebook). C'est une manière de remercier un lecteur qui a complimé une publication concernant une réalisation et qui a ainsi montré son intérêt pour l'entreprise. Répondre à un commentaire peut aussi permettre d'apporter un éclairage sur un problème technique exposé par un internaute. Enfin, dans le cas de commentaires négatifs, il n'est pas utile de « liker » mais en revanche il est important d'apporter une réaction et des contre-arguments afin d'éviter d'affaiblir la e-réputation de l'entreprise. A noter que Facebook permet de promouvoir des « posts » (publications) par des publicités Facebook payantes appelées Facebook Ads. Ce type de service est facturé à l'entreprise soit à la vue soit au clic. ■



TWITTER, SÉRIEUX ET COURT

Le réseau Twitter permet aux artisans de valoriser leur entreprise par de petits textes courts (moins de 140 caractères). Il compte près de 22 millions d'utilisateurs mensuel en France dont de nombreux acteurs institutionnels. Les artisans du BTP peuvent y publier (on dit « twitter ») des photos ou des textes de leurs réalisations ou bien par exemple retweeter des informations concernant leur secteur d'activité. Sur Twitter, le ton est sérieux et professionnel. Afin de rester visible sur ce réseau, il est d'usage de poster au moins 2 à 3 tweets par semaine. ■



LINKEDIN, LE RÉSEAU PROFESSIONNEL

LinkedIn est un réseau social dédié aux professionnels ; les artisans du bâtiment y ont donc toute leur place ! Il est idéal pour présenter leur expertise et leur domaine d'activité. Il permet d'aborder des thèmes et des sujets institutionnels : les chiffres d'affaires, le développement de l'entreprise, les recrutements en cours, les offres d'emploi, les recherches de partenaires ou d'investisseurs. Enfin, LinkedIn est un bon moyen d'échanger entre professionnels sur les bonnes pratiques métiers. ■

INSTAGRAM, TOUT EN IMAGES

Instagram est un réseau social dédié à l'image proposant uniquement le partage de photos et de vidéos. Etoile montante des réseaux sociaux, Instagram compte chaque mois environ 17 millions d'utilisateurs actifs. Avoir un profil instagram peut s'avérer pertinent pour un professionnel du bâtiment afin de présenter ses réalisations en images, des projets en cours ou finis.... A noter qu'Instagram a la particularité de s'utiliser principalement depuis un smartphone, idéal quand on est plus souvent sur ses chantiers qu'à son bureau ! Ainsi, un peintre pourra montrer en temps réel une rénovation de façades ou des volets repeints afin de trouver de nouveaux chantiers. Là encore, il conviendra de publier régulièrement : l'idéal serait de poster une photo par jour sur Instagram. C'est évidemment un exercice difficile compte tenu des disponibilités d'un artisan. Une stratégie consiste alors à lier son compte Facebook professionnel à son compte Instagram. Publier sur l'un permet de publier sur l'autre permettant ainsi de gagner en temps et en énergie. ■



L'intelligence manque de pots



Depuis presque 10 ans maintenant, les peintures se dotent de fonctionnalités pour se différencier d'une seule offre esthétique en intérieur.

Avec pour fer de lance la qualité de l'air intérieur, dotées de formulations à l'innocuité labellisée, ces peintures à valeur ajoutée, pour l'industriel comme pour le peintre, peignent pourtant à percer.

D

ans un contexte fortement concurrentiel, les peintures intelligentes ou à fonctionnalités, sont un axe de développement pour les fabricants. Avec pour principal moteur, celles capables de capter les formaldéhydes qui font partie de la famille de ces fameux composés organiques volatils (COV), visés par l'étiquetage environnemental : « Ce marché des peintures à fonctionnalité a connu une accélération lorsque les peintures dépolluantes sont arrivées dans les années 2010 », note Karine Giner, chef de marque Seigneurie. Pour cette dernière, « il ne s'agit pas d'une niche. Les peintures dépolluantes sont bien implantées, et elles ont leur place sur différents marchés ». À l'image de sa déclinaison Elyopur, dont la gamme a été étendue en 2018 en s'enrichissant de laques à faible teneur en COV, et dotées de la fonction de capteur de formaldéhyde. Elle a su s'imposer « auprès des particuliers mais surtout en milieu scolaire, portée par l'obligation de mesure de la qualité de l'air dans certains établissements, instaurée par la loi Grenelle

de l'environnement (II) ». Par voie de conséquence, ces peintures dépolluantes ont également trouvé des débouchés dans les milieux hospitaliers où sont accueillies des personnes sensibles à la pollution de l'air intérieur et où les conditions d'hygiène se révèlent extrêmement exigeantes. D'où l'élaboration chez Peintures Onip de Label'Onip Clean'R, « une peinture dépolluante qui capte et détruit les formaldéhydes. Elle est dotée d'un double effet Kiss Cool, puisque grâce à sa fonction anti-bactérienne, elle stoppe le développement des bactéries sur le film de peinture en cas de contact avec la main », informe Michel Plana, directeur commercial et marketing chez Peintures Onip.

La QAI pour moteur

Mais pour l'instant, et comme toujours dans le bâtiment, la réglementation reste le principal moteur de développement de ces peintures à fonctionnalités. D'une part, comme le rappelle Michel Plana, « qu'elles soient à fonctionnalités ou pas, les peintures doivent afficher le logo NF Environnement ou Écolabel

européen », un minimum pour concilier qualité des peintures et ensemble du cycle de vie des produits depuis l'extraction des matières premières jusqu'à l'élimination des déchets. En revanche, l'obligation de surveiller la qualité de l'air intérieur dans les ERP instaurés depuis le 1er janvier 2015* profite surtout au marché des peintures faiblement émissives... plus qu'à celles qui captent les formaldéhydes, et donc à fonctionnalité. « Si elles affichent une action sur le formaldéhyde mais qu'elles émettent d'autres polluants volatils dans l'air intérieur ou d'autres substances dangereuses dans l'environnement, la démarche n'a alors ni queue, ni tête », constate Charlotte Moeyaert, responsable des pôles de recherche Anticorrosion – Façade – Maçonnerie Intérieure et Innovation d'Unikalo. Conséquence : avec sa peinture à fonctionnalité dépolluante Aquaryl Inspir, ce fabricant affiche une réduction de 80 % de la concentration en formaldéhyde à l'intérieur, en moins de 24 heures. « Aujourd'hui, il faut proposer des produits dont l'efficacité est supérieure au A+ de l'étiquetage environnemental ». Du coup, avec parmi ses axes de développement celui de la QAI, Unikalo a décidé avant la fonctionnalité, de mettre l'accent sur la faible émissivité des peintures. À l'instar de celles éligibles à la certification environnementale BREEAM* des ouvrages. Cette dernière étant particulièrement orientée sur la santé et le bien être des utilisateurs d'un bâtiment.

La fonctionnalité oui, mais en plus

Dans cette optique, de peintures faiblement émissives, Unikalo exploite aussi la chimie durable « afin de réduire l'impact carbone de nos produits, dont notre gamme Naé, à base de matières premières issues de la chimie du végétal, est une des composantes », continue Charlotte Moeyaert. Car les industriels doivent également anticiper la prochaine réglementation RE 2020, « qui intégrera très certainement la notion de bâtiment à énergie positive et réduction carbone, déjà portée aujourd'hui avec le label E+C- pour tendre vers des bâtiments bas carbone. Pour leur part, les exigences quant aux produits estampillés A+ devront être de plus en plus élevées », augure Charlotte Moeyaert. Par conséquent, la fonctionnalité des peintures va se greffer sur ce sujet de la QAI, s'il est d'abord maîtrisé. « En premier lieu, nous avons travaillé à rendre l'ensemble de nos gammes peu émissives, sans odeur, confortables à appliquer tout en conservant les performances du produit, en les proposant dans toutes les teintes pour la partie décoration ». Même son de cloche chez Seigneurie : « les peintures



© ONIP

dépolluantes restent une fonctionnalité spécifique. Pour l'instant, notre axe de développement s'attache plus à savoir comment aider les peintres au quotidien. Il faut pouvoir apporter un véritable gain, factuel et mesurable car tous ces produits ont au final un coût pour le peintre comme pour le client », reprend Karine Giner. Fonctionnalité ne rime-t-elle pas avec efficacité ? Les peintures autres que celles captant les formaldéhydes ne sont-elles que des gadgets ?

Une efficacité prouvée

En prenant en considération ces freins, chez Peintures Onip on a décidé de les lever pour se différencier. D'abord, comme chez Seigneurie ou chez Unikalo, on garantit leur innocuité en s'affranchissant d'une formulation à base de nanoparticules ou de procédés qui utilisent des principes physico-chimiques tels que la photocatalyse. En effet, des études** ont démontré que dans certains cas, l'action de dépollution n'était pas efficace avec des peintures qui utilisent le procédé de photocatalyse. Elles pouvaient même être émettrices de polluants secondaires. Et quid de l'efficacité photocatalytique en intérieur, « quand elles ont besoin de la lumière pour devenir active ? », interroge Karine Giner. En outre, « ce qui est important avec ces peintures, c'est de ne pas dire n'importe quoi. Si nous communiquons dessus, c'est qu'elles sont efficaces et estampillées par les labels en vigueur. Mais elles ont également été validées par un laboratoire indépendant, et un test grandeur nature a été réalisé », dévoile Michel Plana. Ainsi, l'industriel, qui a fait de la fonctionnalité une spécialité, met tout en >>>

L'intelligence manque de pots



© UNIKALO

>>> œuvre pour répondre à deux questions : « Est ce que ça marche ? Combien de temps ça va durer ? ». Sa peinture anti-odeurs, Clean'Odeur, neutralise les molécules présentes dans l'air en les modifiant à son contact grâce à un additif biosourcé. Pour prouver son efficacité sur les odeurs de restaurations, corporelles, de tabac ou encore liées à l'humidité, des tests ont été réalisés dans un laboratoire spécialisé indépendant selon la norme EN 13725, démontrant son efficacité sur le long terme entre trois et quatre ans. « Nous avons également réalisé un film avec un huissier de justice qui constate la disparition de l'odeur du tabac après mise en oeuvre », ajoute Michel Plana. « En détruisant les mauvaises odeurs, cette peinture évite aussi l'utilisation de spray, bougies désodorisantes ou autres encens proscrits du point de vue de la qualité de l'air intérieur ». Et parce que la fonctionnalité est un atout pour Onip, l'industriel a lancé à la fin de l'année dernière une toute nouvelle peinture intérieure de régulation thermique. Selon ses dires, « Écotherm depuis son lancement a démarré fort. Il s'agit de microbilles de verre creuses présentes dans la peinture donnant à son film une épaisseur qui lui confère un pouvoir isolant supérieur aux peintures classiques d'intérieur. Ainsi, grâce à sa fonction de régulation thermique, elle améliore le confort intérieur en réduisant la formation de condensation et l'apparition de moisissures... Un autre élément de la dégradation de la qualité de l'air intérieur qui sera ainsi évité.

De la valeur ajoutée... À valoriser

Pour autant ces innovations apportées par Peintures Onip « ne sont pas encore suffisamment connues, concède son directeur commercial et marketing. Nous avons des demandes de particuliers. Les peintres décorateurs comprennent l'intérêt de ces peintures qui valorisent

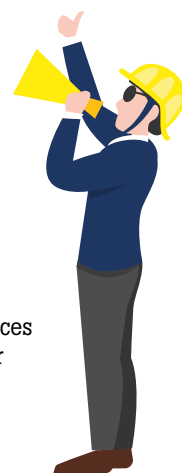
leur savoir-faire d'autant qu'elles sont qualitatives avec une belle opacité et un bon rendement synonyme de gain de temps. Mais, il faut d'abord convaincre les distributeurs et les grossistes en leur apportant une belle histoire à raconter, au-delà de vendre un simple prix ». D'ailleurs, selon Michel Plana, au regard du ratio qualité/prix, « le surcoût est minime. Souvent les peintres qui ont l'habitude de travailler avec ces produits l'ont bien compris. Ils réalisent deux devis, un avec une peinture classique et un autre avec une peinture à fonctionnalité, en général la majoration est minime ». Pas de quoi décourager pour autant l'industriel qui a fait de la fonctionnalité son credo depuis 2013. « Nous allons continuer à déployer d'autres fonctionnalités ». Idem chez Seigneurie : « S'il n'est pas facile d'ajouter des fonctions à la peinture, bien sûr que nous allons continuer de chercher des formulations pour apporter des technologies nouvelles », informe Karine Giner. Et chez Unikalo qui a mis pour l'instant l'accent sur les produits faiblement émissifs, de nouvelles formulations avec capteurs de formaldéhydes pourraient bientôt arriver. Preuve que la quête d'intelligence dans les peintures devrait occuper de plus en plus de pots. ■

*Building Research Establishment Environmental Assessment Method.

**Etude SafePHOTOCAT dans le cadre du programme de recherche CORTEA (août 2015) : Connaissances, réduction à la source et traitement des émissions de polluants dans l'air », par l'IPREM, unité mixte de recherche (CNRS et Université de Pau) et soutenue par l'Ademe. Projet IMP-AIR (fin 2016), financé dans le cadre du programme de recherche inter-organisme pour une meilleure qualité de l'air (Primequal).

QUALITÉ DE L'AIR, RAPPEL !

Deux décrets du 2 décembre 2011 imposent une meilleure surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans les établissements recevant du public (ERP). Il s'agit d'évaluer les moyens d'aération des bâtiments et de réaliser des campagnes de mesures de substances représentatives des enjeux de la qualité de l'air intérieur : le benzène, le formaldéhyde et le dioxyde de carbone. Cependant, en août 2015 un nouveau décret permet d'éviter ces mesures sous réserve de mettre en place un plan d'action de prévention. De même, la date limite d'exécution de cette obligation de surveillance périodique a été repoussée : avant le 1^{er} janvier 2015 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans ; avant le 1^{er} janvier 2018 pour les écoles élémentaires ; avant le 1^{er} janvier 2020 pour les accueils de loisirs et d'établissement d'enseignement du second degré ; avant le 1^{er} janvier 2023 pour les autres établissements.



L'élégance de la finition sur isolant thermique extérieur



ISOLANT PSE BLANC & GRIS

- + Isolation Thermique par l'Extérieur
- + Stabilité dimensionnelle
- + Faible conductivité thermique
- + Idéal pour façades



Produits de finition

REVÊTEMENTS POUR LA PROTECTION ET LA DÉCORATION DES FAÇADES



PRB CRÉPOXANE



PRB CRÉPIXATE



PRB CRÉPIMUR
SOUPLE F SILOXANÉ



PRB CRÉPITAL

Les produits qui défient le temps.

■ Façade ■ Colle & Sol ■ Peinture ■ Isolation ■ T.P. / Gros-cœur

www.prb.fr



Produits de Revêtement du Bâtiment

Les produits gain de temps et productivité riment-ils avec qualité ?

Peintures, enduits, toiles...

Afin de répondre aux objectifs de rentabilité que rencontrent les entreprises de peinture pour leurs chantiers en intérieur, les industriels développent des produits facilitateurs.

Objectif : gagner sur la mise en œuvre pour accroître la productivité mais aussi le confort au travail. Un piège pour qualité ?

Proposer des produits synonymes de gain de temps et de productivité améliorée, « c'est une tendance de fond, annonce d'emblée Karine Giner, chef de marque Seigneurie, Marketing Marques et Distribution, PPG AC France. Moins le peintre passera de temps sur un chantier, plus il pourra en faire ». Premier argument partagé par Eric Olivier, directeur national des ventes chez Vitrulan, « avec notre gamme de toile pré-encollée, nous avons cherché à favoriser la rentabilité des entreprises. En moyenne, un peintre seul réalise 80 m² par jour sans utiliser de toile pré-encollée. Avec ce revêtement, il va couvrir en moyenne au quotidien, 130 m² ». Les chiffres parlent d'eux même. « Mais un second argument a prévalu pour développer ce système à valeur ajoutée par rapport à une toile traditionnelle : celui du confort d'application. En réduisant les gestes répétitifs liés à l'application de la colle, le risque de troubles musculo-squelettiques (TMS) est diminué », ajoute le dirigeant de Vitrulan. CQFD : les produits facilitateurs sont un fer de lance pour les fabricants, et trouvent bien sûr écho chez les peintres souvent confrontés « à devoir faire du beau sans en avoir les moyens ». Un enjeu que les industriels prennent en considération : « nous rencontrons aussi des soucis de malfaçon parce qu'il faut sans cesse aller vite. Les prix sont de plus en plus serrés et on demande tout de même aux peintres de faire de la qualité », abonde Jean-Michel Rambaud, référent national peinture chez PRB. Conséquence : les produits tout-en-un et deux-en-un pour des chantiers

aux délais diminués ont la vedette. Et quels que soient les produits concernés. Mais à force de vouloir faire trop vite, la qualité n'est-elle pas sacrifiée ?

La qualité : critère essentiel des industriels

« Notre démarche étant de trouver des nouveaux produits qui facilitent le travail de l'artisan, nous avons sorti une gamme d'enduits en pâte baptisée Painterz avec trois actions pour un mur parfait et qui offrent un gain de temps sur le chantier. Bien évidemment, la qualité est au rendez-vous », souligne Nelly Thielen, assistante marketing chez Semin. Et pour cause. L'enduit en pâte, prêt à l'emploi par rapport à un enduit en poudre, ne nécessite pas de préparation, évite les erreurs de dosage, comme les gâchis ou les pertes. Chez Seigneurie aussi, le gain de temps et l'amélioration de la productivité ont fait l'an passé l'objet d'une innovation. Son nom : Evolutex 2 en 1. Soit une peinture pour une mise en œuvre directe en deux couches qui garantit un gain de temps pouvant atteindre 30 % sur le chantier... car elle supprime l'étape d'impression. « Même si la promesse est l'exécution de travaux de manière plus rapide, le premier critère reste pour nous la qualité. C'est même un critère essentiel », appuie Karine Giner. Pour l'aspect mat, l'application est mouillée sur mouillée, synonyme de rapidité. Et l'aspect velours garantit lui une résistance à l'abrasion humide classe 1 pour une grande facilité d'entretien. « Afin de s'affranchir de l'étape d'impression tout en assurant un fini impeccable, sans reprise et sans embus, la formulation est riche en résines acryliques et alkydes en émulsion. Le résultat est très qualitatif.



▲ AQUAQUICK MIT TISCH

Son excellente opacité et son fort pouvoir garnissant masquent les légers défauts du support pour une finition soignée, en deux couches seulement au lieu de trois », reprend la chef de marque Seigneurie chez PPG AC France. En outre, pour effectivement garantir la qualité de cette peinture deux en un qui cloue l'impression au pilori, « elle a été testée sur un nombre très large de supports : tous types de plaques de plâtre, carreaux de plâtre, boiseries, PVC, toiles de verre, enduits neufs ou anciens, recouverts ou non d'anciennes peintures adhérentes... À chaque fois, le résultat a été une adhérence optimale et une finition impeccable », continue Karine Giner. « Certes, le gain de temps est lié à la suppression de la couche d'impression. En revanche, pour obtenir la qualité de finitions escomptée, le NF DTU 59.1 préconise des étapes préparatoires à respecter pour chaque type de support ». Reste que s'affranchir de l'impression grâce à des produits gain de temps et amélioration de la productivité n'en revient-il pas à rogner sur la qualité de l'ouvrage ?

Pas de belle peinture sans préparation des supports

« Nous savons que certains peintres non professionnels ne réalisent pas l'étape d'impression, ou la réalisent avec des produits qui ne sont pas faits pour. Puisque cette problématique existe, faisons-en sorte de fournir le produit qui la palie et qui apporte le résultat optimal », continue Karine Giner. « Nous prenons toutes nos responsabilités en tant que fabricant et nous avons développé un produit qui répond à cette réalité du chantier ». Reste que si l'Evolutex 2 en 1 apporte une réponse technique aux étapes d'impression qui tombent sous le joug de l'étau économique des chantiers, ce n'est pas le cas pour les autres peintures. « La préparation des supports est primordiale,

martèle Jean-Michel Rambaud. On aura beau avoir la meilleure peinture du monde - et d'ailleurs même avec une peinture de qualité moyenne - sans cette étape primordiale, parce qu'il s'agit d'un film mince en intérieur, il sera difficile de masquer les défauts du support ». D'ailleurs, le référent national peinture de PRB concède : « en tant qu'industriels nous cherchons tous à avoir un produit 4 x 4 ; un tout terrain qui apporte plus d'épaisseurs pour cacher les aspérités du support. Mais ceci est surtout vrai en extérieur, ou avec les enduits en application mécanique qui font d'ailleurs partie des systèmes de préparation de support. Ce n'est vraiment pas la peinture qui apporte la solution miracle quand l'esthétique prime ». Et Jean-Michel Rambaud d'asséner : « pour la peinture en intérieur, la préparation des supports est primordiale ».

Choisir la bonne toile

Du côté des toiles à peindre, le constat est le même. « Malheureusement, quand la qualité de finition n'est pas là au final, très régulièrement cela signifie que les entreprises se sont affranchies de la couche d'impression alors que le DTU 59.1 préconise cette étape de mise en œuvre », rappelle Eric Olivier. « Souvent, cette étape est supprimée ou réalisée avec de la colle, dans ce cas inadaptée, plutôt qu'avec une couche d'impression pour une question de rentabilité ». Pourtant, une plaque de plâtre qui n'est pas imprimée, que la toile soit traditionnelle, donc collée, ou préencollée, le support « va boire tout de suite la colle. L'effet attendu ne sera pas obtenu, et très rapidement du bullage va apparaître », constate le dirigeant de Vitrolan. Pourtant, ces toiles pré-encollées telles que les proposent Vitrolan ont été justement développées pour apporter du confort au travail, du gain de temps, de l'amélioration de productivité et de la qualité. « Elle est au rendez-vous avec ces revêtements pour une simple raison. Lorsqu'un peintre travaille avec une colle au

>>>

Les produits gain de temps et productivité riment-ils avec qualité ?



© VITRULAN

>>> mur en pose traditionnelle, souvent il applique trop de produit voulant compenser la qualité par la quantité. Or, pour un revêtement de 130 grammes, la juste mesure de colle est de 170 grammes à 180 grammes par mètre carré. Sauf que parfois, le rouleau n'est pas adapté, la colle est de moindre qualité, trop riche en eau... Au final, le peintre applique 240 grammes par mètre carré, soit au minimum 60 grammes de trop par mètre carré », jauge Éric Olivier.

Gain de temps, oui, mais sur l'application de la toile

Autre mauvaise habitude souvent constatée sur les chantiers pour supprimer la phase d'impression : la réalisation d'un double encollage pour nourrir le support qui va entraîner des défauts sur les toiles à terme. « Avec les toiles pré-encollées, le grammage est régulier, ni en surcharge, ni en sous-charge. La finition du coup est meilleure qu'avec une toile traditionnelle. Que ce soit en neuf, ou en rénovation sur un ancien support dont le fond aura été préparé, et dans tous les cas imprimés, la rentabilité est de 40 % », dévoile le dirigeant de Vitruvan. Qui tient à rappeler deux autres arguments en faveur de l'amélioration de la productivité sans sacrifier la qualité : « D'abord, le gain de temps ne s'effectue pas sur la préparation du support, mais sur l'application de la toile. Ensuite, il existe des alternatives prévues pour marier ces deux objectifs. Par exemple, en la couvrant correctement sans tirer sur la peinture, la toile pré-peinte pour le blanc et les pastels permet, en une seule couche de peinture seulement, d'obtenir un bel aspect de finition, ». Résultat : gain de temps, amélioration de la productivité et qualité sont totalement compatibles. Mais à condition d'opter pour les produits conçus pour répondre à ces critères. Et tout en respectant les règles de l'art, seul gage d'un ouvrage pérenne, durable, et à l'esthétique soignée grâce à des supports choyés. ■

Brèves



Guide phasage chantier

Dans le déroulement normal d'un chantier, l'enchaînement des interventions en considérant les délais inhérents aux conditions de mise en œuvre est un élément clé de l'élaboration d'un planning, de la maîtrise de la qualité et de la réduction de la sinistralité.

En ce sens, et afin d'accompagner l'ensemble des acteurs de l'acte de construire dans l'établissement du planning chantier et le respect des règles de l'art, la commission technique de la Fédération Française du Bâtiment, réunissant ses Unions et Syndicats de métiers, a élaboré un guide des bonnes pratiques. Ce guide répertorie par typologie d'ouvrage, les délais entre interventions et le phasage avec les lots environnants en rappelant les prescriptions des règles de l'art (NF DTU, Cahiers de Prescriptions Techniques, Règles Professionnelles,...). Ce document a donc pour vocation d'accompagner l'ensemble des acteurs, qu'ils soient entrepreneurs ou maîtres d'œuvre, impliqués dans la gestion d'un planning de chantier et les questions d'interface entre corps d'état.



Nouvelle nomenclature Qualibat

Qualibat, organisme de qualification des entreprises et artisans du bâtiment, a lancé sa nouvelle nomenclature des qualifications et certifications. Ainsi depuis le 1er janvier 2019, toute nouvelle demande de qualification et de certification se fait sur la base du millésime 2019 et de ses exigences associées. La nomenclature classe et répertorie des signes de compétences - qualifications et certifications - correspondant à des savoir-faire attestés, pour un très grand nombre de domaines de travaux couvrant tous les métiers du bâtiment à l'exception de l'électricité. La nomenclature Qualibat, ainsi qu'une version abrégée et un tableau de correspondance entre cette dernière version et la précédente, sont téléchargeables gratuitement sur QUALIBAT.com

SEMIN Painterz



P'R



P'G



P'F



ENDUIT DE REBOUCHAGE EN PÂTE

- Peu de retrait
- Séchage rapide
- Jusqu'à 2cm d'épaisseur.



ENDUIT DE DÉGROSSISSAGE EN PÂTE ALLÉGÉE

- Application manuelle
ou mécanique
- Fort pouvoir garnissant
- Facile à lisser
- Temps ouvert important



ENDUIT DE FINITION EN PÂTE

- Application manuelle
ou mécanique
- Très polyvalent
- Très belle finition,
idéale avant peinture
- Facile à poncer.

La moquette : un marché de niches ?



© INTERFACE

S'

il a retrouvé quelques couleurs au cours des dernières années, le marché français de la moquette et des revêtements de sol textiles en général ne progresse quasiment pas en termes de volume, avec 44 millions de m² recensés par l'UFTM (Union Française des Tapis et Moquettes) chaque année de 2015 à 2017. Et les chiffres de 2018 ne devraient guère changer. La consommation est essentiellement portée par les applications dans les domaines du tertiaire, en particulier les espaces de bureaux et le monde de l'hôtellerie. Le retour dans l'habitat semble beaucoup plus aléatoire dans la mesure où cette famille de produits souffre d'un déficit d'image, accusée d'être peu hygiénique et facteur d'allergies. De plus, ces revêtements s'avèrent souvent plus difficiles à entretenir et plus sensibles aux taches et à l'encrassement que des matériaux plus compacts comme le PVC ou le carrelage.

En revanche, et cela explique leur prescription dans les aménagements des bureaux ou des hôtels, les sols textiles présentent des avantages incontestables en matière de confort, en particulier du point de vue acoustique et de possibilités décoratives. La base textile est depuis toujours un support parfaitement adapté à l'impression des couleurs mais également des graphismes. Et dans ce dernier cas, les techniques d'impression numérique développées depuis plusieurs années ont décuplé les possibilités créatives mises à la disposition des concepteurs. A l'éventail chromatique et graphique s'ajoutent et se combinent toutes les variétés de structures de surface qui confèrent au sol une dimension architecturale en accord avec l'ensemble des aménagements. Ce qui explique l'intérêt retrouvé auprès d'une clientèle de prescripteurs et de professionnels, demandeurs à la fois de caractéristiques fonctionnelles et d'attrait esthétique.

Si les revêtements de sol textiles ont du mal à s'imposer dans le résidentiel, en revanche ils ont nombre d'arguments positifs à faire valoir dans plusieurs secteurs du tertiaire que ce soit dans le domaine de l'esthétique ou en termes de fonctionnalité. De généraliste, la moquette a muté vers un marché de spécialités.

Couleurs et matières

Les industriels ont compris que la moquette devait sortir des sentiers battus pour conserver ou retrouver sa place dans la démarche des concepteurs d'aménagements intérieurs. Les gammes montrent une volonté d'octroyer davantage de place à la couleur dans des environnements comme les bureaux où le fonctionnel induit souvent beaucoup de conformisme de la part du prescripteur comme du maître d'ouvrage. Sans tomber dans l'excès sont apparues des tonalités plus marquées, propres à animer les sols dans les espaces de bureaux tout en respectant une sobriété de bon aloi servant de support aux aménagements ultérieurs. Par ailleurs, les fabricants offrent la possibilité de réaliser des coloris et des dessins à la demande, y compris pour des quantités très réduites, permettant ainsi aux concepteurs de faire des propositions personnalisées. Par le jeu des structures de surface obtenues en combinant velours rasé et velours bouclé, hauteurs différentes de velours, variations des grosseurs de boucles, la moquette peut s'exprimer en 3D et créer du relief au sol qui devient support d'expression, générateur d'ambiance. Des lignes et des rythmes

se dessinent au sol en réponse à l'architecture intérieure du bâtiment. Le revêtement vient stimuler la perception de l'espace et mettre en valeur les perspectives volumétriques. Sa texture s'intègre au concept architectural et intensifie les sensations.

Valorisée du point de vue fonctionnel par la présentation sous forme de dalles, la moquette a encore gagné en esthétisme avec l'arrivée de nouveaux modules, dérogeant au schéma classique du 50x50 cm, et en particulier des formats « planche » de 25x100 et 50x100 cm. C'est la porte ouverte à de nouveaux calepinages, avec des combinaisons de formats, de couleurs et de structures qui se prêtent à un dynamisme renouvelé.

Les évolutions les plus récentes, à l'image d'Amtico, d'Interface ou Balsan associent dans une même gamme dalles textiles et lames en vinyle, mariant ainsi la moquette et le PVC. Les deux éléments sont entièrement compatibles en dimensions et épaisseurs et peuvent être ainsi posés bord à bord.

Ces différents points font de la moquette un matériau dédié à la prescription et pour des applications bien particulières.

>>>

La moquette : un marché de niches ?



▲ DESSINÉE PAR CHRISTIAN LACROIX, CETTE MOQUETTE MONTRE COMBIEN L'IMPRESSION NUMÉRIQUE A MULTIPLIÉ LES POSSIBILITÉS CRÉATIVES MISES À LA DISPOSITION DES CONCEPTEURS.

>>> Nature et travail

Une tendance très actuelle en matière d'esthétique des sols textiles est le rapport à la nature et le lien instinctif qui lierait celle-ci à l'être humain. C'est le thème de la « biophilie » qui affirme que l'homme a un besoin constant de connexion avec la nature. Depuis quelque temps, elle est reconnue comme un facteur-clé de la conception des espaces de travail. Se fondant sur ce concept, le design s'efforce de rétablir ce contact dans l'environnement de travail, de façon symbolique, en imitant les milieux naturels afin de créer des espaces propices à une amélioration de la réflexion et des performances. Cela se traduit par l'emploi de motifs imitant le caractère aléatoire et la variété de la nature et se traduisant dans la texture visuelle et tactile. La moquette se prête donc parfaitement à ce type d'exercice de style. Si cette tendance a été initiée dès 2014 avec la collection Human Nature d'Interface permettant de composer des ambiances à la fois tranquilles et chaleureuses, le thème a été largement repris depuis. Ainsi, Modulys et sa collection Handcraft s'inspirent directement des éléments naturels, détaillant l'évolution des feuillées au fil des saisons. Thème végétal également chez Balsan mais avec une approche visuelle originale, sur

trois niveaux, l'œil se posant d'abord sur le feuillage vu du haut pour se rapprocher des branches et enfin de l'écorce. Ombre de Tecsom, pour sa part, confère au sol un aspect nuageux moiré, déclinant un jeu d'ombres et de lumières. Proposant un air plus sain avec ses moquettes dotées de la technologie AirMaster, Desso ajoute à la référence Desert des dessins organiques aux couleurs apaisantes qui contribuent à la sérénité des ambiances de travail. Grâce à l'impression numérique, Flotex Tibor de Forbo reprend dans le dessin Onyx un motif directement inspiré de la terre craquelée du lit de la rivière proche du studio de Tibor Reich, célèbre designer textile britannique de l'après-guerre.

Ces évolutions esthétiques s'inscrivent totalement dans la tendance « comme à la maison » qui bouscule les codes de l'aménagement des espaces de bureaux ou de l'univers de l'hôtellerie. Et qui permettra peut-être, dans un avenir prochain, le retour de la moquette dans l'habitat résidentiel. ■



Pensez-y !

Reflets & Nuances est consultable en version numérique

www.cluballiance.fr



“myReference”

CREATION 70
DALLES & LAMES

LE SOL IDÉAL POUR ÉQUIPER VOTRE MAGASIN



À COLLER



À CLIPSER



PLOMBANT

Gerflor[®]

theflooringgroup

Service Express :
Conseils techniques et échantillons

N°Azur 0 810 569 569

PREK APPEL LOCAL

e-mail: contactfrance@gerflor.com

PRESCRIPTION

Le bon choix acoustique au sol et aux murs

En espaces résidentiels comme sur les lieux de travail, l'environnement sonore est l'un des éléments déterminants de la qualité de vie. L'acoustique est une science complexe mais la maîtrise du bruit dépend en grande partie des matériaux utilisés pour les aménagements intérieurs des locaux.

© TARKETT

Le son est invisible alors qu'il est partout présent l'espace. C'est une vibration mécanique propagée par la matière aérienne, fluide ou solide. Son et matière sont indissociables, l'énergie acoustique étant absorbée, réfléchiée ou diffusée par la matière. La propagation du son peut être modulée en fonction de la consistance, de la texture ou la densité de la matière. Le choix des matériaux retenus pour les aménagements intérieurs et leur configuration spatiale sont donc des éléments à prendre en compte par le concepteur. La problématique est toutefois différente en fonction de la destination des locaux.

Dans un lieu d'habitation ou de résidence (logement, hôtel, hôpital, maison de retraite...), priorité sera donnée à l'isolation acoustique afin de protéger les locaux des bruits aériens et des bruits d'impacts. Sur un lieu de travail ou accueillant du public (bureau, restaurant, salle de spectacle), on privilégiera la correction acoustique afin de réduire la propagation acoustique à l'intérieur du local et de réduire le temps de réverbération du son sur les parois.

Maîtrise de l'impact

Si l'acoustique est prise en compte pour tout bâtiment construit depuis 1996, il n'existe pas d'obligation en

matière de réglementation acoustique lors de travaux d'isolation dans les bâtiments d'habitation construits avant 1970, à l'exception, depuis 2017, de ceux situés dans des zones soumises à des bruits élevés (autoroutes, aéroports, voies ferrées) et faisant l'objet de travaux de rénovation importants. Or, il existe des solutions d'isolation acoustique en rénovation qui permettent d'obtenir une réelle amélioration du confort sonore. Les bruits d'impact et aériens se transmettent directement de l'étage supérieur vers l'étage inférieur mais aussi, compte tenu de la rigidité des matériaux de construction et de la continuité entre les ouvrages, par vibration dans les éléments horizontaux et verticaux de la structure. L'isolation du plancher va empêcher le passage des bruits d'impacts. Les revêtements de sol textiles s'avèrent une des solutions les plus efficaces en termes d'absorption des bruits de chocs mais ils jouent également un rôle important dans la réduction du temps de réverbération, donc du confort acoustique.

Si la solution textile n'est pas envisageable, les sols souples PVC apportent des réponses pertinentes dans des secteurs comme le logement social, les établissements de santé et d'enseignement et plus récemment dans l'hôtellerie avec les produits LVT.



▲ LA MOQUETTE EST LE REVÊTEMENT DE SOL QUI CONCILIE ABSORPTION ACOUSTIQUE ET AMORTISSEMENT DES BRUITS D'IMPACT.

Si, dans les locaux résidentiels non soumis à un trafic intense, un revêtement PVC hétérogène intégrant une sous-couche mousse apporte généralement une réduction satisfaisante des bruits de chocs et de la sonorité à la marche, en revanche la question est plus complexe pour des applications dans des locaux soumis à des contraintes et des réglementations acoustiques particulières, comme les établissements de santé, d'enseignement ou hôteliers. En effet, le revêtement doit alors répondre aux critères antagonistes que sont la souplesse nécessaire à l'absorption et la densité de matière obligatoire pour résister au poinçonnement provoqué par les charges lourdes. Forbo, Gerflor ou Tarkett, pour ne citer que les plus connus, sont parvenus à un compromis entre ces deux exigences et proposent dans leurs gammes des produits dédiés à ce type d'application. Le prescripteur pourra utilement se référer à la marque NF UPEC.A+ dont le seuil minimum d'efficacité acoustique au bruit de chocs est de 15 dB et dont la sonorité à la marche doit être inférieure à 65 dB. Il est ainsi possible de concilier un U2sP3 et une efficacité acoustique de 20 dB ou un U4P3 avec un 17 dB.

Solutions cachées

S'il procure une atténuation des bruits aériens intérieurs, le revêtement de sol ne va cependant pas régler les transmissions latérales par cloisons ou doublages verticaux. En construction neuve, le problème acoustique doit être pris en compte dès la conception. Ainsi, la masse du plancher permet de satisfaire à la réglementation concernant les bruits aériens et la question des bruits d'impact pourra être réglée par une sous-couche sous chape flottante. Mais en rénovation, l'affaire est plus compliquée en raison d'une surépaisseur et d'une surcharge sur le bâti. Sous un revêtement dur ou rigide, de type carrelage, parquet ou sol stratifié, une solution simple consiste à installer une sous-couche résiliente. Toutefois, l'efficacité du système dépendra du respect des règles de l'art dont le point essentiel est une désolidarisation totale entre la surface de circulation et les éléments de construction liés au plancher porteur. La sous-couche se pose en continu, bord à bord, sans chevauchement, sur toute la

surface du sol. Un joint mousse périphérique, collé sur le pourtour de la pièce, au ras du plancher et rabattu sous la plinthe, permet d'assurer la désolidarisation du revêtement de sol et des plinthes. Le degré d'isolation acoustique est fonction des propriétés d'élasticité de la sous-couche et de son épaisseur (généralement de 3 à 7 mm d'épaisseur), l'atténuation des bruits de choc étant d'autant meilleure que la sous-couche est épaisse. Siplast, Soprema et Tramico proposent des systèmes sous Avis Technique mais la plupart des fabricants de revêtements de sol PVC ou stratifiés et de parquets ont dans leurs catalogues d'accessoires ce type de produits d'isolation acoustique.

Des murs discrets

Dans l'habitat comme dans les lieux de résidence, le bruit est considéré comme une nuisance, qu'il provienne de l'extérieur, du voisinage ou de l'intérieur même du local. Si l'acoustique des parois murales n'a pas été réalisée au niveau structurel au moyen d'isolants et absorbants efficaces dissimulés sous un parement de type plaques de plâtre ou panneaux, des solutions peuvent être mise en œuvre sur les murs existants afin d'assurer de l'absorption et d'améliorer le confort acoustique. Ainsi de la pose de revêtements textiles doublés d'un matériau absorbant. L'absorption s'avère d'autant plus efficaces que les fréquences sont hautes. Elle dépend également du mode de fixation du revêtement, l'absorption augmentant en éloignant l'isolant du support par l'effet de la lame d'air. On retiendra également l'offre de toiles de verre à peindre doublées sur l'envers d'un molleton absorbant. Utiles en rénovation dans des applications tertiaires comme en résidentiel avec ses 3 mm d'épaisseur, elles offrent un coefficient a_w de 0,25 qui réduit la propagation des sons et l'effet d'écho. ■



▲ UNE SOUS-COUCHE RÉILIENTE SOUS UN REVÊTEMENT DE SOL RIGIDE PERMET DE RÉDUIRE LES BRUITS DE CHOC.



▲ LA TOILE DE VERRE À PEINDRE DOTÉE D'UN MOLLETON ABSORBANT SUR L'ENVERS RÉDUIT L'EFFET RÉVÉRBÉRANT DES PAROIS MURALES.

Brèves



INTERVENTION EN FAÇADE

L'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) vient de publier un guide sur le risque électrique dans le cas de travaux à proximité de réseaux aériens. Il a pour objectif de guider les entreprises dans leurs démarches, de les aider à réaliser une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), en amont des travaux. En revanche, il ne détaille pas la partie déclaration de projet de travaux (DT) qui est à la charge du client. Il illustre des situations de travail ou des tâches qui nécessitent une DICT et précise, pour chacune, si une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) doit être établie. Les exemples donnés sont des cas représentatifs des travaux visés. Cependant, ils ne constituent pas une liste exhaustive des situations rencontrées sur ce type de chantier. ■

NOUVELLE CAMPAGNE « CARTO SILICE » : BESOIN D'ENTREPRISES VOLONTAIRES

Pour améliorer la prévention du risques poussières –dans un contexte de renforcement de la réglementation-, la profession a lancé une campagne de mesurages préliminaires de l'exposition des salariés à la silice cristalline alvéolaire sur les chantiers du BTP. L'UPMF-FFB recherche des entreprises volontaires dans les deux cas suivants :

- ponçage enduit façade ; ► ponçage enduit peintre.

Contactez votre fédération ou l'OPPBTP pour savoir si votre chantier entre dans le périmètre de la campagne. ■



L'OFFRE PRIM3E D'EDF ÉVOLUE À LA HAUSSE

Depuis le 1er février 2019, les primes sont désormais calculées de la façon suivante :

- Dossiers « CEE classiques » : 5,6/MWhcumac pour le client
- Dossiers « CEE précarité » : 5,9 /MWhcumac pour le client Et toujours 0,2/MWhcumac pour l'entreprise.

Pour plus d'informations sur les certificats d'énergie www.prim3e.fr [voir page 22-Reflets et Nuances-janvier 2019].



SOLUTIONS BÉTON

La Filière Peinture Anticorrosion vient de publier le guide pour Protection des ouvrages de Génie Civil en béton par peinture. Il reprend notamment les facteurs de dégradation du béton, les classes d'exposition, les protections de surface des bétons par peinture pour une maîtrise du choix du système de peinture et de son application.



UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LA COMMISSION P75E

Pierre Laruz, PDG du Groupe ISORE a été nommé président de la commission P75E - Travaux d'isolation thermique par l'extérieur en charge de la rédaction du DTU 45.4.

LE NF DTU 53.12 AVANCE !

La rédaction du nouveau NF DTU 53.12 qui traitera des revêtements de sol textiles, PVC et linoléum avec pose en neuf ou rénovation et remplacera ainsi les DTU 53.1 Revêtements de sol textiles et 53.2 revêtements de sol PVC avance. Le CCT (Cahier des clauses techniques types) de ce NF DTU comportera 4 parties distinctes :

- La partie P1-1-1 concernera le support
- La partie P1-1-2 concernera les revêtements textiles
- La partie P1-1-3 concernera les revêtement PVC
- La partie P1-1-4 concernera les revêtements lino

Sous la présidence de Yann Rivière assisté de Marine Poulhalec (Secrétaire de commission de normalisation), à ce jour, les trois premières parties ont fait l'objet de commentaires qui ont été traités en commission. La partie P1-1-4, le CGM (Critères généraux de choix des matériaux) et le CCS (Cahier des clauses administratives spéciales types) seront examinés lors des prochaines commissions. La fin du travail de rédaction de ce NF DTU avant enquête publique est prévue au mois d'octobre 2019.



Drawn Lines et Visual Code, naturellement high-tech.



Nos collections LVT Drawn Lines™ et lames de moquette Visual Code™ s'accordent parfaitement. Des formes géométriques inspirées des structures fractales de la nature allant de pair avec les univers opposés des technologies et de la fabrication textile artisanale.

Les deux collections sont neutres en carbone, comme tous nos autres produits. Vous pouvez donc créer votre espace design sans empreinte.

Découvrez comment avoir un impact positif sur [interface.com](https://www.interface.com)

Interface®

+Positive spaces™
De meilleurs produits. Des personnes plus heureuses. Une planète plus saine.

ALPHA ISOLUX

PEINTURE DE RÉNOVATION ISOLANTE POUR MURS ET PLAFONDS

- ISOLATION DES TACHES
Nicotine, café, suie, feutre, taches d'eau séchées...
- TRÈS GRANDE BLANCHEUR
- RÉSISTANCE AUX FROTTEMENTS HUMIDES : CLASSE 1
- TEINTABLE



Protéger et réparer les bétons

Plébiscité pour ses propriétés structurelles, le béton est aussi recherché pour les caractéristiques esthétiques de sa peau. Mais avec le temps, celle-ci peut souffrir. Il convient donc de la protéger ou, si besoin, de la réparer. Ensuite, on pourra la laisser à l'état brut ou la recouvrir d'un revêtement de finition.



Les architectes l'adorent en façade et lorsqu'il est laissé à l'état brut. Mais le béton est exposé à toute sorte d'agressions qui peuvent l'endommager : de la simple salissure à la dégradation de surface plus ou moins importante avec, à terme, des problématiques plus en profondeur qui peuvent, dans le pire des cas, remettre en question sa tenue structurelle.

Son ennemi ? L'humidité et, par extension, l'eau. Il suffit d'une microfissure ou d'une porosité trop importante pour qu'elle migre peu à peu au cœur de la paroi, engendrant écaillage, corrosion des armatures, fissurations et épaufrures dues au gonflement des dites armatures, dégradations dues au cycle gel-dégel... Des maux qui ne sont pas sans solutions.

La prévention par hydrofuge

Tout d'abord la prévention avec des hydrofuges qui protègent de l'humidité et, selon les formulations, du risque d'efflorescences. Ils contribuent à l'hydrofugation des surfaces en constituant, sur le long terme, une barrière étanche au CO₂ et SO₂, responsables de la carbonatation des bétons, cause première de leur détérioration. Ces solutions prêtes à l'emploi, la plupart en phase aqueuse, sont pulvérisées à même le support. Invisibles, elles n'en modifient pas l'apparence et imprègnent le matériau

en formant une fine barrière perlante. Résultat : l'eau glisse sur le béton et ne parvient pas à y pénétrer. En revanche, ces produits ne forment pas une barrière totalement étanche, néfaste puisqu'elle empêcherait les échanges gazeux (vapeur d'eau) et bloquerait l'eau dans le support. D'où l'importance d'observer la nature du système déposé (voir la fiche technique), car certains produits de protection à plus grosses molécules forment un film continu qui obstruent les pores du béton : l'eau certes ne peut plus pénétrer mais la vapeur d'eau ne pourra plus se diffuser. Autre risque : la modification de l'apparence des façades laissées à l'état brut. Ces produits sont donc à redéposer régulièrement en fonction de la qualité de l'hydrofuge. Au préalable, un nettoyage du support s'impose afin de retirer les mousses et lichens, coulures et autres traces de pollution.

Tout d'abord la prévention avec des hydrofuges qui protègent de l'humidité et, selon les formulations, du risque d'efflorescences. Ils contribuent à l'hydrofugation des surfaces en constituant, sur le long terme, une barrière étanche au CO₂ et SO₂, responsables de la carbonatation des bétons, cause première de leur détérioration. Ces solutions prêtes à l'emploi, la plupart en phase aqueuse, sont pulvérisées

Protéger et réparer les bétons



>>> à même le support. Invisibles, elles n'en modifient pas l'apparence et imprègnent le matériau en formant une fine barrière perlante. Résultat : l'eau glisse sur le béton et ne parvient pas à y pénétrer. En revanche, ces produits ne forment pas une barrière totalement étanche, néfaste puisqu'elle empêcherait les échanges gazeux (vapeur d'eau) et bloquerait l'eau dans le support. D'où l'importance d'observer la nature du système déposé (voir la fiche technique), car certains produits de protection à plus grosses molécules forment un film continu qui obstruent les pores du béton : l'eau certes ne peut plus pénétrer mais la vapeur d'eau ne pourra plus se diffuser. Autre risque : la modification de l'apparence des façades laissées à l'état brut. Ces produits sont donc à redéposer régulièrement en fonction de la qualité de l'hydrofuge. Au préalable, un nettoyage du support s'impose afin de retirer les mousses et lichens, coulures et autres traces de pollution.

En l'absence de traitement et, parfois, malgré les traitements, il arrive qu'un béton soit atteint en profondeur. Dans ce cas, le seul produit hydrofuge n'y suffit plus, il faut entreprendre des réparations. Les fissures, chemins préférentiels de l'humidité, doivent être colmatées avec des mastics, dont la nature variera en fonction du dommage. Pour une fissure inerte, un simple mastic acrylique conviendra. En revanche, un mastic élastique en silicone sera plus adapté pour accepter les contraintes d'une fissure active et en absorber les variations dimensionnelles.

Plus grave, la carbonatation, qui peut endommager les armatures métalliques. Cette réaction chimique entre le gaz carbonique (CO₂) de l'air et la chaux contenue naturellement dans le béton entraîne la chute du pH du béton (de 13,5 à 9). Cette perte d'alcalinité provoque la destruction de la couche de passivation autour du métal, qui isolait ce dernier des agents extérieurs. Résultat : le béton ne protège plus les armatures face à l'eau, la corrosion s'enclenche, engendrant gonflement des dites armatures qui peuvent faire éclater le matériau béton. Parfois, les éléments métalliques sont trop proches de la face externe, voire totalement dénudés et donc – c'est un cercle vicieux ! – à la merci des intempéries, de l'humidité, etc. Dans ce cas, une seule solution : ouvrir et traiter. C'est-à-dire passer les armatures avec un coulis base ciment par exemple, puis recouvrir d'un mortier de réparation et appliquer ensuite le revêtement de finition choisi.

La mise en valeur du matériau peut être réalisée par une coloration avec des lasures. Lesquelles permettent de conserver les effets de surface et de matière souhaités par l'architecte, voire les petites imperfections comme le veinage ou le micro-faiencage qui deviennent ainsi des éléments de décoration. A l'origine, ces traitements de surface, plutôt réservés au bois, désignent des produits d'imprégnation qui assurent la protection des ouvrages. Certains d'entre eux garantissent également une protection antigraffiti. Cependant, on ne saurait les considérer comme des produits d'imperméabilité. ■

GRAFFITIS, DES SOLUTIONS, MAIS PAS DE MIRACLE

Autre forme d'agression, les graffitis. Ici, il est davantage question d'aspect de surface que d'atteinte directe du matériau. Il est possible d'appliquer en prévention un hydrofuge antigraffiti permanent. Résistants à de plus ou moins nombreux cycles de nettoyage, ces imprégnants, sans modifier l'aspect ou la couleur du support, s'appliquent par pulvérisation et protègent les surfaces comme un hydrofuge, tout en ayant une action filmogène pour empêcher les peintures de pénétrer dans les pores du béton. Car, c'est la difficulté, les peintures utilisées par les graffeurs sont en capacité de pénétrer profondément dans le support, et d'autant plus s'il n'est pas protégé. Loin d'être une solution miracle, ils n'empêchent pas un minimum d'imprégnation. Pour effacer les peintures résiduelles, un nettoyage avec des produits dédiés, de préférence en phase aqueuse, s'impose. Attention toutefois, ces solutions peuvent à terme abîmer le support.



LA CURE DES BÉTONS JEUNES COMME PREMIER SOIN PRÉVENTIF

Dès que le béton a été mis en place, qu'il durcit, il est soumis aux premières agressions liées aux facteurs atmosphériques. S'il n'est pas protégé avec un produit de cure ou s'il n'est pas spécialement formulé, l'eau s'évapore trop rapidement (dessiccation) et le béton devient vulnérable au dessèchement en surface, ce qui augmente le risque de fissuration et amoindrit sa résistance aux agressions. Un manque d'eau dans le béton entraîne une diminution des liaisons chimiques internes et des forces de cohésion entre les éléments qui le constituent, ce qui réduit sa résistance. Il faut donc éviter l'évaporation trop rapide. C'est la première fonction des produits de cure. Appliqués par pulvérisation sur le béton frais, ils forment un film qui permet de la ralentir.





DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ AVEC LE PARTENARIAT EDF - PROM-UCF⁽¹⁾ SUR LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.

Profitez des nombreux avantages de ce partenariat.
Vos clients peuvent bénéficier de la prime énergie d'EDF⁽²⁾
et de solutions de financement⁽³⁾ après la création de leur
dossier sur le site prime-energie-edf.fr puis de son envoi à EDF.
Vous gagnez ainsi du temps, et en plus, vous recevez
une prime d'apport d'affaires !

**Pour bénéficier de ce partenariat,
contactez votre référent PROM-UCF
au 01 40 69 52 91.**

Ouvert à tous
les adhérents de la FFB.



⁽¹⁾ Filiale de l'UMGCCP FFB en charge du développement
et de la gestion des partenariats commerciaux.

⁽²⁾ Aide financière pour vos clients particuliers,
directement versée par EDF, après la réalisation des
travaux de rénovation énergétique.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

⁽³⁾ Solutions de financement accordées, sous conditions,
par notre partenaire financier Domofinance.

en partenariat avec PROM-UCF





[K']

LA FAÇADE
PAR UNIKALO

TECHNOLOGIE **EXTREM**

MOINS DE FÛTS POUR LA **MÊME SURFACE**
= MOINS DE DÉCHETS
ET MOINS DE FÛTS à stocker, transporter, porter, ouvrir, appliquer...



POUR UN CHANTIER DE **2 000 M²**
EN SYSTÈME I1 TALOCHÉ IL FAUT :

60 FÛTS DE MOINS
(1,2 TONNES)

160 FÛTS
K'FLEX EXTREM

AU LIEU DE
220 FÛTS
TECHNOLOGIE CLASSIQUE



Technologie EXTREM, la gamme de revêtements allégés,
augmente la rentabilité de vos chantiers
tout en améliorant le confort de l'opérateur.



FABRICANT
FRANÇAIS

WWW.UNIKALO.COM

unikalo
PEINTURES BATIMENT

PEINTURE INDUSTRIELLE

Le pont Grande-Duchesse Charlotte se voit à nouveau rouge

À Luxembourg, capitale du Grand-Duché, le pont rouge est un véritable symbole suspendu à 74 mètres au-dessus d'une verdoyante vallée où au milieu coule l'Alzette. Totalement rénové depuis trois ans pour répondre aux nouveaux besoins de mobilité, il renoue avec son histoire par sa peinture retrouvée.



C'

est un emblème du Luxembourg. Cet ouvrage d'art baptisé Grande-Duchesse Charlotte est un pont à béquilles de 355 mètres de long qui franchit la vallée de l'Alzette

et le quartier de Pfaffenthal. Il relie deux plateaux, « d'un côté les bâtiments grand-ducaux, du quartier historique de Limperstberg ; de l'autre, le quartier d'affaires Kirchberg, place bancaire et financière internationale qui attend l'arrivée de 10 000 nouveaux résidents et 35 000 salariés », décrit Thierry Grange, directeur d'agence au sein de Nicoletta Groupe et inspecteur ACQPA/FROSIO*. Forcément, dans la capitale du Grand-Duché, deuxième centre mondial de fonds d'investissement, après les Etats-Unis ou encore premier centre de banque privée pour les clients internationaux dans la zone euro, les transfrontaliers affluent chaque jour pour venir y travailler. Conséquence : « la ville connaît de nombreux problèmes d'accès. L'Etat luxembourgeois s'est donc penché sur l'intermodalité des flux et leur logistique », informe Thierry Grange. Du coup, ce pont conçu au gabarit autoroutier avec une deux fois trois voies, a

été réhabilité et transformé depuis 2015. Parce qu'il fallait revoir son modèle saturé : place désormais à la mobilité douce et aux espaces partagés. La circulation automobile occupe désormais deux fois deux voies. Les trottoirs ont été élargis avec un aménagement pour une piste cyclable en site propre. Une plateforme pour tramway flamboyante neuve a été conçue. Au pied du pont, la société nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL) a créé une toute nouvelle gare ferroviaire dotée d'un funiculaire, créant ainsi un pôle d'échange pour connecter le plateau du Kirchberg au rail et accéder par tram au Kirchberg. De quoi motiver les luxembourgeois et les transfrontaliers à troquer leur volant pour des transports publics. D'autant que « l'État luxembourgeois s'est engagé à les rendre gratuits », dévoile Thierry Grange. Outre, ces travaux d'aménagement de grande ampleur, cette rénovation du pont Grande-Duchesse Charlotte répond à une autre gageure : celle de retrouver sa couleur.

Un rouge Carmin RAL 3002 à raviver

Pour remémorer l'industrie sidérurgique qui avait conduit le Luxembourg dans une nouvelle ère, ce pont a été le premier de son époque à mettre l'acier

>>>

Le pont Grande-Duchesse Charlotte se voit à nouveau rouge



à l'honneur. Lors de sa construction, les responsables des travaux souhaitaient en faire un signal fort. Il fallait qu'il se détache dans le paysage même par temps maussade. Ils ont donc choisi de le peindre en RAL 3002 Rouge Carmin. D'où son surnom désormais indissociable de son histoire de Pont Rouge. Or, en dépit d'un traitement anticorrosion extérieur dans les années 1980, cette teinte exigeante accuse le passage du temps. « Si la corrosion extérieure a été bien maîtrisée en revanche, la teinte était totalement défraîchie », relate le responsable anticorrosion de Nicoletta Groupe. Les travaux engagés depuis 2015 ont donc également pris en considération un sérieux rafraîchissement de cette finition symbolique. « Un des principaux défis pour la maîtrise d'œuvre, les Ponts et Chaussées du Luxembourg, a été de trouver le système présentant la meilleure résistance aux UV. Il fallait reproduire le même rouge que l'originel. Il fallait également que le système appliqué soit le plus efficace dans le temps. Tout un panel de fournisseurs ont proposé des échantillons avec ces contraintes extrêmement fortes, mais un seul a pu y répondre : l'entreprise allemande Geholit Wiemer ». Et c'est là que Nicoletta Groupe intervient. Pour réaliser l'anticorrosion, en tant que sous-traitant des entreprises Tralux Construction et Eiffel Deutschland « qui ont mis en place l'échafaudage ». Une autre gageure quand il faut travailler à 60 mètres de haut, au-dessus d'une vallée et d'un quartier à préserver.

Un confinement strict

« Pour l'instant, nous avons traité 15 000 m² de système anticorrosion à l'intérieur de l'ouvrage qui est une véritable cathédrale, et 5 000 m² extérieur », ajoute Thierry Grange. Cette première tranche a duré 10 mois, « nous avons avancé avec la présence de 15 à 16 compagnons par jour ». L'extérieur qui est composé de tabliers, d'encorbellements ainsi que de béquilles obliques « nécessitent un échafaudage particulier pour les traiter », dévoile Thierry Grange. « Nous ne pouvions pas attribuer plus d'hommes sur ce chantier car nous avançons par tranche de 30 mètres. Au-delà, le poids aurait eu des incidences sur la stabilité et la structure de l'ouvrage ». Autre forte contrainte pour l'exécution de ce traitement anticorrosion : « étant donné que le pont se situe au-dessus de la vallée, de la ville et du chemin de fer, les lois sur l'eau et sur l'air nous imposent un confinement strict et sévère », ajoute le responsable projet de Nicoletta Groupe qui précise : « les systèmes ne relèvent pas du Cahier

des clauses techniques générales, fascicule n°56 qui régit la protection des ouvrages métalliques contre la corrosion en France. Ils ont été réalisés à partir d'un important document de prescription technique - avec vérification par un cabinet de contrôle - qui a pris comme référentiel le Fascicule n°56 et son équivalent allemand ». La qualification pré-requise des intervenants étant l'ACQPA. En outre, le confinement demande des mesures plusieurs fois par jour « pour maîtriser les conditions de travail en-dessous de 75 % d'hygrométrie et au dessus de 7°C de température ». Enfin, il a fallu intégrer la contrainte au plomb présente à l'intérieur de l'ouvrage qui n'avait pas été restaurée depuis la construction dans les années 1960, quand le revêtement primaire des structures extérieures « avait été traité lui par shoopage, l'équivalent de la métallisation par projection », ajoute Thierry Grange. Aujourd'hui, Nicoletta Groupe va s'atteler au 23 000 m² restant à traiter... Avec un an de retard, « en raison des très fortes contraintes d'échafaudage ». Le pont Grande-Duchesse Charlotte devrait retrouver toute sa rouge splendeur d'ici mars 2020, après pas moins de 60 000 heures à s'atteler à cet ouvrage d'art. ■

* Association pour la certification et la qualification en peinture anticorrosion (ACQPA) et organisme norvégien FROSIO. Dans le cadre d'une convention commune, l'ACQPA délivre des certificats d'inspecteurs ACQPA/FROSIO en travaux de protection anticorrosion par revêtements.



LE CHANTIER EN BREF



50 000 À 60 000 HEURES DE TRAVAIL, c'est ce que va représenter au total le traitement anticorrosion réalisé par Nicoletta Groupe

15 000 M² traités à l'intérieur

28 000 M² traités à l'extérieur

1962 À 1965 représentent la période de construction du Pont Rouge

12 CHARS d'assaut M48 Patton mis à disposition par l'armée belge de 42 tonnes chacun ont effectué les tests de surcharge à sa construction

355 M, c'est sa longueur

75 M sa hauteur

5 200 TONNES, c'est le poids total du pont dont 4 785 tonnes d'acier

45 CENTIMÈTRES représentent la dilatation maximale du pont entre l'été et l'hiver.

14 600 VÉHICULES y transitent chaque jour (2015).



BOSTIK **ROLL 50R & 85R**

la puissance de collage tous terrains sur tous types de supports, même irréguliers !

Bandes adhésives fortes épaisseurs armées spécialement conçues pour des supports irréguliers ou rugueux (ex: toile de verre, texture à peindre...) et destinées à la pose de plinthes, revêtements, accessoires et plaques de protection murales en neuf et rénovation.

2 largeurs : 50 et 85 mm en rouleau de 30 m.



www.bostik.com





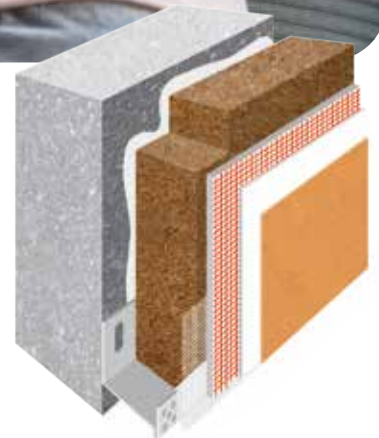
webertherm XM natura

Performant
par nature



Isolation Thermique par l'Extérieur à très faible impact environnemental

Panneaux de liège biosourcés et sous-enduit
à la chaux aérienne : découvrez un système
ITE naturel, respectueux de l'environnement.



www.fr.weber et **WEBER FR** sur smartphone



Retrouvez-nous sur
les réseaux sociaux



weber
SAINT-GOBAIN



QUESTIONS

MARINE POULHALEC,

01 40 69 57 04

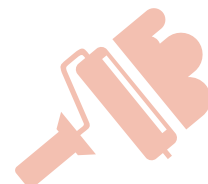
THIERRY HOUDIN

01 40 69 57 08

INGÉNIEURS MATÉRIAUX

À L'UPMF **RÉPONDENT**

À VOS QUESTIONS...



1 AMIANTE – RETRAIT DE COLLE AMIANTÉE

Dans le cadre d'une rénovation complète du bâtiment je dois refaire les sols. Sur 500 m² de sols, une seule pièce présente de l'amiante dans les colles. Cette pièce a une surface de 12 m². Le fait de retirer l'ensemble des 12m² de matériaux contenant de l'amiante est-il considéré comme des travaux de sous-section 3 ?

La proportionnalité évoquée dans le logigramme de la DGT, s'applique telle par rapport à la surface totale des matériaux contenant de l'amiante ou par rapport à la surface totale du chantier ?

➔ La proportionnalité de la qualification juridique des travaux portant sur l'amiante est exclusivement à rapporter à la surface des matériaux contenant de l'amiante et non à la surface totale du chantier.

Dans le cas présent, et dès lors que le projet portant sur l'amiante vise à retirer la totalité de l'amiante identifiée dans la pièce considérée, il convient de donner à ces travaux de retrait la qualification d'opération « SS3 » (voir le logigramme de la Direction générale du travail).

Retrouvez des informations complémentaires sur l'amiante sur le site <http://www.amiante.ffbatiment.fr>

2 REVÊTEMENT SOL PVC — POSE SUR 2 COUCHES DE CARRELAGE EXISTANTES

Mon client souhaite poser un revêtement de sol PVC en lé sur un dallage déjà revêtu par 2 couches de carrelage. Le DTU permet-il cette pose ?

➔ Ni le NF DTU 53.2 (Revêtements de sol PVC collés), ni le CPT 3635 V2 (Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation) ne prévoit la pose de revêtement de sol souple sur des supports ayant déjà reçu 2 revêtements. Pour pouvoir être conforme au NF DTU 53.2, il faudrait enlever ces 2 revêtements et repartir du support initial.

Le support étant un dallage béton sur terre-plein, support à risques de remontées d'humidité, il faudra vérifier qu'une des trois dispositions décrites dans le NF DTU 53.2 est prévue au marché : soit une chape désolidarisée assurant la fonction d'une barrière anticapillaire, soit un système de sous-couche d'interposition spécifique (sous Avis Technique), soit un complexe système de protection anti-remontée d'humidité (sous Avis Technique).

3 FAÇADE – RÉFECTION FAÇADE PAR IMPERMÉABILISATION

Dans le cas d'une imperméabilisation de façade avec un revêtement I4, y-a-t-il une obligation de recouvrement des lés d'armatures ?

➔ Dans le cas de la mise en œuvre d'armature rapportée pour la réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité, le NF DTU 42.1 précise dans sa partie P1-1 au paragraphe 8.3.2 « Travaux d'application proprement dits » que les lés d'armature peuvent être déroulés verticalement ou horizontalement avec un recouvrement entre lés d'au minimum 50 mm. Dans le cas d'une pose horizontale, le lé supérieur recouvre le lé inférieur.

4 PEINTURE – INTERVENTION AVANT ENDUIT EXTÉRIEUR

Sur un chantier, on me demande de réaliser les travaux de peinture intérieure sur des murs maçonnés dont l'enduit extérieur n'est pas fait. Que dois-je faire ?

➔ Le NF DTU 59.1 « Revêtement de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais » précise dans la partie P2 au paragraphe 4.2 « remise du chantier au peintre » que les travaux de peinture en intérieur (neuf et rénovation) ne peuvent être exécutés que dans des locaux hors d'eau. Des murs maçonnés dont l'enduit extérieur n'est pas réalisé ne sont pas considérés comme des supports étanches à l'eau.

Nous vous conseillons d'en informer le maître d'œuvre et de ne pas commencer les travaux de peinture avant la réalisation de l'enduit extérieur.



MARINE POULHAEC,
01 40 69 57 04
THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX
À L'UPMF **RÉPONDENT**
À VOS QUESTIONS...

QUESTIONS



5 REVÊTEMENT SOL PVC - POSE LIBRE SUR D'ANCIENNES DALLES AMIANTÉES

Dans un bureau, je dois poser un revêtement de sol type PVC sur un ancien sol recouvert de dalles amiantées. J'envisage une pose libre de ce revêtement, quelle réglementation « amiante » dois-je respecter dans ce cas ?

➔ Par rapport à la réglementation amiante, la solution en pose libre d'un revêtement PVC directement au-dessus de dalles vinyles amiantées est considérée comme un recouvrement. Dans ce cas, l'entreprise doit être formée en sous-section 4 et devra prévoir, entre autres, une évaluation des risques et un mode opératoire.

Concernant la mise en œuvre du revêtement de sol, la pose libre n'entre pas dans le domaine d'application du NF DTU 53.2 (Revêtements de sol PVC collés). Les revêtements PVC mis en œuvre en pose libre font généralement l'objet d'Avis Technique. Il conviendra donc de respecter les conditions de mise en œuvre décrites dans l'Avis Technique du produit choisi. Le local étant un « bureau », il faudra également vérifier que le classement UPEC du produit choisi est au minimum U3P3.

6 PEINTURE BARDAGE – LASURE DES 6 FACES

Un client me demande de peindre un bardage bois déjà posé. Les lames de bois du bardage sont posées sans aucune finition. Puis-je peindre ces lames bois déjà posées ?

➔ LE NF DTU 59.1 « Revêtement de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais » précise dans la partie P1-1 au paragraphe 7.5.4.2 « Impression » des supports bois et dérivés, que l'impression doit être réalisée sur les six faces du support bois et de préférence en atelier ou, à défaut, sur chantier avant leur pose. Les lames bois ayant été posées sans finition, il n'est donc plus possible de les peindre.

7 BARRIÈRE ANTI-REMONTÉE D'HUMIDITÉ - TAUX D'HUMIDITÉ DU SUPPORT AVANT APPLICATION

Quelle est le taux d'humidité que doit respecter un dallage sur terre-plein avant réalisation d'une barrière anti-remontée d'humidité ?

➔ Les barrières anti-remontée d'humidité sont des systèmes sous Avis Technique. Leurs conditions minimales de mise en œuvre peuvent varier selon les fabricants. Il faut donc vous référer systématiquement à l'Avis Technique du produit choisi. Le plus souvent il y est indiqué que cette mise en œuvre peut être faite sur un support humide mais non ressuant.

8 PEINTURE – DÉLAI D'APPLICATION DE PEINTURE SUR PLAQUES DE PLÂTRE

Le plâtrier a réalisé les joints de plaques il y a 48h et le maître d'ouvrage me demande de réaliser dans la foulée les travaux de peintures. Quel est le délai minimal d'application des finitions sur les supports en plaques de plâtre ?

➔ Dans le NF DTU 25.41 « Ouvrages en plaques de plâtre » en Annexe A de la partie P1-1, paragraphe A.4, il est précisé que l'application des revêtements de finition ne peut être envisagée qu'après 7 jours minimum de séchage des joints dans le respect des conditions d'hygrométrie et température définies dans le NF DTU. Nous vous conseillons d'informer le maître d'ouvrage du délai de 7 jours avant application de finition sur les joints des ouvrages en plaques de plâtre et de ne pas intervenir pour le moment. Dans le cas contraire, cela signifierait que vous acceptez les supports et cela engagerait votre responsabilité.



REVENIR À L'ESSENTIEL

#ACCORDPARFAIT

Pour tous ceux qui visent l'excellence,
Tollens conçoit des peintures
d'exception depuis plus de 270 ans.
Au sein des 175 magasins Tollens et sur
tollens.com, découvrez les couleurs de
votre état d'esprit actuel ainsi que tous
les produits pour réaliser des projets en
accord parfait avec vos ambitions.



Suivez toute notre actualité, découvrez nos conseils professionnels et trouvez l'inspiration sur nos réseaux sociaux - @PeintureTollens -     



TOLLENS
Créateur de peinture depuis 1748

26^E ÉDITION CONCOURS MOF

« Communiquer sur l'excellence, la diversité et la richesse de nos métiers »

Si le savoir-faire et la maîtrise des techniques sont toujours primordiales pour devenir et se voir attribuer le fameux Diplôme d'Etat « Un des Meilleurs Ouvriers de France », la maîtrise du geste ne suffisait plus pour ce 26^e concours. Le nouveau référentiel, sous l'impulsion du président du jury Luc Papavoine, faisait la part belle à la recherche documentaire permettant d'identifier le style du mobilier, ses caractéristiques, les matériaux utilisés. Le but ? Que le candidat mette son savoir-faire au service d'un ouvrage esthétique et harmonieux, dans le respect du style proposé. « Le peintre est considéré comme un applicateur alors qu'il est à même de faire des propositions esthétiques et artistiques à son client, de travailler à partir de références historiques. Dans le BP actuel, les jeunes doivent faire des recherches et être en mesure de faire des propositions artistiques, donc il fallait intégrer cette dimension dans le concours des MOF mais avec un niveau de difficulté supérieur », fait valoir Luc Papavoine.

Entre cohérence artistique et technique

Le jury a voulu s'appuyer sur du « concret » pour l'élaboration des sujets et des référentiels. En Peinture intérieur, il s'agissait de créer un décor à

partir de la mise en valeur de mobilier dans un salon de réception d'un hôtel particulier. Ce contexte se rapproche des contraintes de commande inhérentes aux chantiers intérieurs de très haut de gamme et qui font appel à des entreprises hautement qualifiées. Le projet proposé par le candidat devait reposer sur l'art de composer harmonieusement un décor d'intérieur, à partir d'une recherche étayée. Le décor créé devait être composé à partir d'éléments décoratifs, d'harmonies colorées, de matériaux et d'éléments d'ornements en cohérence avec le style et l'époque. Pour réaliser la maquette graphique du décor intérieur, les candidats devaient se baser sur un lot de six chaises lyre en acajou attribuées aux Frères Jacob et datées entre 1795 et 1805.

En Peinture Décors, les candidats devaient concevoir et réaliser un décor peint pour les murs d'un petit salon en rotonde à partir d'un pan de mur de boudoir du musée Carnavalet, en harmonie avec un échantillon de tissu d'ameublement imposé de la collection Pierre Frey. Le décor peint devait reproduire fidèlement en trompe l'œil le modèle d'agencement des différents éléments, des moulures ornementées et motifs, dans des proportions vraisemblables, adaptées à la taille du panneau.

Pour la 26^e édition du « Concours d'un des Meilleurs Ouvriers de France », les candidats ont présenté un travail préparatoire de recherche plus étoffé afin de réaliser une œuvre en cohérence avec le style et l'époque demandés par le Comité d'Organisation des Expositions du Travail (COET). Les résultats ont été à la hauteur des espérances avec 6 lauréats pour la classe Peintre d'Intérieur et Peintre Décor.



©UPMF-FFB

Des candidats de bon niveau

« Les candidats que nous avons retenus à la suite des épreuves qualificatives l'ont été sur leur capacité à faire une proposition cohérente. Les œuvres étaient toutes différentes. C'est ce qu'on attendait puisque les propositions étaient basées sur les recherches des candidats et leur interprétation », reprend Luc Papavoine. Ce travail de recherche d'une année, qui par ailleurs, tient une place non négligeable dans la notation finale, engage le candidat dans une démarche de recherche stylistique à partir de documentations étayées et dans le cadre de contraintes données. Elle s'est conclue par deux journées d'épreuves qualificatives en loge avec la réalisation de différents travaux d'application de peinture et de pose de papiers peints. « Ces épreuves qualificatives vont évoluer. Je souhaiterais que les candidats puissent présenter lors des épreuves leur dossier et la maquette colorée. Cela nous permettra

de voir s'ils sont dans leurs capacités avec le sujet car il ne faut pas oublier qu'ils le réalisent seuls et sur leur temps perdu », poursuit Luc Papavoine.

17 candidats sur les 40 présents aux épreuves qualificatives ont été admis à présenter l'œuvre finale. Au total, ils auront passé environ 900 h sur ce projet. « Les candidats étaient tous de bon niveau. Lors des précédents concours, nous n'avions pas de lauréat faute de qualité dans l'exécution des œuvres ». La préparation du sujet de la 27^{ème} édition est déjà dans les tuyaux avec, nous confie son président, « un autre style et à une autre époque mais tout aussi magnifique ! » ■



©UPMF-FFB

Les Lauréats de la classe des **peintres d'intérieur** sont Nathalie Hardion, Damien Berthon, Jérôme Blandin, Pierre Kowaltschek et Thomas Cronimus. Le Lauréat de la classe des **peintres en décors** est Lyonel Barraquet .



Brèves



Rénovation BTS aménagement et finition

La rénovation du BTS aménagement a débuté les 20 et 21 mars derniers avec comme échéances décembre 2019 pour la présentation du référentiel (RAP) et décembre 2021 pour sa finalisation avec une mise en œuvre en septembre 2022.

Le groupe de travail de la FFB est composé de deux peintres représentant des petites et moyennes entreprises, Patrick Torcol et Antony Fontaine ainsi que Luc Papavoine, chef de file FFB pour la formation initiale et tout au long de la vie. Un représentant des carreleurs et des plâtriers finalisent la composition de ce groupe.

Les entreprises qui emploient les techniciens issus du BTS aménagement et finition sont de toutes tailles allant de l'entreprise artisanale aux entreprises de taille plus importante. Toutefois ce BTS est bien adapté aux petites et moyennes entreprises, car les personnels formés peuvent apporter un plus et un bon soutien au chef d'entreprise.

Plusieurs axes pourront guider la rénovation de ce BTS : la transition numérique, la garantie de performances des ouvrages (bâtiments) et une innovation technologique importante dans les produits de construction (gros œuvre et second œuvre).



Peintres du Sourire : 14.000 journées de formation utiles

Record battu pour l'opération « Peintres du Sourire » qui participe ainsi au financement de l'apprentissage des jeunes cambodgiens pensionnaires de la section Bâtiment de l'Institut « Pour un Sourire d'Enfant ». Cette association se donne pour mission de sortir de la misère les enfants cambodgiens les plus pauvres et de les conduire à un métier. En 2018 ce sont 14.000 journées de formation qui ont été financées contre 13.000 journées en 2015, 2016 et 2017.

Grâce à cet élan de solidarité, des centaines d'enfants défavorisés sortent chaque année avec une qualification reconnue aux métiers de l'électricité, du sanitaire, de la climatisation, de la maçonnerie, du carrelage, de la peinture et des revêtements... leur permettant de trouver rapidement et durablement un métier pour donner un vrai sens à leur vie.

Cela est rendu possible grâce à l'opération « Pour un Sourire d'Enfant » qui propose de transformer en journées de formations une partie du montant des achats réalisés chez les adhérents UGD et Le Club Onip, sur une sélection de références chez chaque industriel. C'est ainsi toute une chaîne de générosité qui s'est organisée... à tel point que l'Opération PSE s'avère désormais un rendez-vous incontournable attendu par les industriels, les distributeurs et leurs clients.

Cet élan est né début 2009 lorsque le groupement de négoce indépendants UGD et deux industriels, les sociétés Henkel et Toupret décident de monter une opération commerciale à destination des artisans et entreprises de peinture en vue de financer le projet d'une école du bâtiment au Cambodge. Depuis, cette action a été renforcée par la venue de Club Onip, deuxième groupe de distributeurs et des sociétés Nespoli et Romus, deux autres partenaires industriels.

En 2018, ce sont 3 nouveaux industriels qui se sont associés à cette opération. Vepro pour les deux groupements, Outil Parfait pour UGD et OCAI pour Club'Onip.

Créée en 1996, au départ pour sortir de la misère les enfants chiffonniers de la décharge municipale de Phnom Penh, l'Association Pour un Sourire d'Enfant recueille aujourd'hui les « pauvres parmi les pauvres » en leur offrant, en plus de la nourriture, protection et logement, une formation qualifiante délivrée au sein de l'Institut PSE. A ce jour, l'Association PSE a réinséré plus de 10.000 enfants.



Renouvellement du titre solier

La première étape du renouvellement du titre de niveau IV de solier a été validée avec la publication au Journal officiel de l'arrêté de renouvellement pour une durée d'une année. La téléprocédure visant au renouvellement de 5 ans a été lancée.



Sessions de formation 2019 SOLIERS

TITRE DE SOLIER DE NIVEAU IV

- Début Octobre 2019 à Reims (03 26 77 86 12)
- Début Octobre 2019 à Rennes (03 26 77 86 12)

L'Outil en main fête ses 25 ans



L'association L'Outil en Main dont le but est l'initiation des jeunes dès l'âge de 9 ans, aux métiers manuels et aux métiers du patrimoine, par des bénévoles et avec de vrais outils dans de vrais ateliers, fête cette année ses 25 ans. A cette occasion, un congrès est organisé à Angers du 7 au 10 novembre 2019 au Palais des Congrès et dans les ateliers de l'association. Il réunira notamment des « anciens » bénévoles, des « anciens » jeunes devenus adultes qui expliqueront leur orientation professionnelle (certains ont primés lors des Euroskills, des Olympiades des Métiers, d'autres font partie des Compagnons, des Meilleurs Ouvriers de France), des parents d'enfants, des élus...

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site loutilenmain.fr

NOUVEAUTÉS AVRIL 2019



STOLEVEL DE STO

Sto enrichi sa gamme de sous-enduits hydrauliques StoLevel, avec trois solutions pour s'adapter à toutes les habitudes de travail. Les trois produits StoLevel Uni, StoLevel Novo et StoLevel Duo Plus sont fibrés, gage d'une adhérence et d'une bonne glisse, avec à la clé une facilité d'application et un gain de temps sur les chantiers. Grâce à un temps d'ouverture élevé, c'est la solution idéale pour éviter le gâchis.

www.sto.fr

Tél. 01 34 34 57 00



SIKALATEX-360 DE SIKA

Sika a développé une nouvelle résine d'accrochage SikaLatex-360, tout-en-un et prête à l'emploi. Multi-usage, elle s'utilise, pure ou diluée, comme primaire pour mortiers et mortiers-colles, comme additif pour mortiers et bétons ou encore en agent de cure pour mortiers et bétons. Classé A+, SikaLatex-360 est conditionné en doypack de 500 ml et bidons de 2, 5, ou 20 litres.

www.sika.fr

Tél. : 01 49 92 80 45



WEBERLITE EVOLIS DE WEBER

Weber présente un nouvel enduit méditerranéen weberlite evolis. Applicable sur tous supports Rt2 (brique collée) et Rt3 (parpaing, béton...), cet enduit coloré monocouche allégé, destiné à la fois à l'imperméabilisation des maçonneries comme à leur décoration, bénéficie d'une grande polyvalence de finitions (taloché, frotté, écrasé...).

www.weber.fr

Tél. 01 60 62 13 00



SYMBIANCE DE BALSAN OFFICE

Balsan apporte des solutions textiles qui combinent style et performances acoustiques pour convenir au monde professionnel. S'adaptant à toutes les surfaces, la gamme Symbiance est déclinée sur des formats variés avec les décors Wood (7 coloris) et Stone (3 coloris). Elle peut être posée avec le système amovible « Loose lay », clipsable « Clic » ou en collage permanent « Dry Back ».

www.balsan.com

Tél. 0 2 54 29 16 00



EBOR DE TAPIS BENOIT

Ebor est un tapis à la fois grattant et absorbant, fabriqué à partir de fibre polyamide recyclée Econyl, sur une semelle en PVC sans phtalate. Destiné à un usage en intérieur ou en extérieur abrité, il résiste au trafic intense et est adapté aux normes pour les personnes à mobilité réduite. D'une très bonne résistance aux UV et à l'humidité, il est classé feu Bfl-S1. Disponible en dalles de 50x50cm, Ebor se décline en neuf coloris subtiles et modernes.

www.tapisbenoit.com

Tél. 04 78 41 88 69



NETTOYANTS DES FAÇADES BIODÉGRADABLES DE LICEF

Pour faciliter le travail délicat du nettoyage des façades, Licef propose une gamme de produits répondant à tous les matériaux : béton, pierre, briques rouges ou silico-calcaires, complétée de nettoyeurs dégraissants pour béton, enduits, PVC et surfaces laquées. Certifiées biodégradables de 95% à 99%, les solutions Licef apportent un avantage économique indéniable de traitement des eaux de rinçage tout en respectant l'environnement.

www.groupe-licef.fr

Tél. 04 78 31 17 17

NOUVEAUTÉS AVRIL 2019



PRB FONDI XL POUR LE SYSTÈME ITE DE PRB

PRB étend sa gamme d'Isolation Thermique par l'Extérieur en lançant PRB Fondi XL, un mortier fibré allégé. Pour les supports neufs ou en rénovation, il permet le collage et le calage des plaques d'isolant PSE et sert également de couche de base (armée d'une toile de verre). Il répond à l'IT 249 sur des ERP de 1^{er} groupe à partir de R+2 inclus et sur des bâtiments d'habitation de 3e et 4e famille. Ce 2 en 1 bénéficie d'une fissuration et retrait réduits lors du séchage.

www.prb.fr

Tél. 02 51 98 10 10

AKTU MAT VELOUTÉ DE SOFRAMAP



Aktu Mat Velouté est la nouvelle finition de la Gamme Aktu, des produits garnissants aux résines acryliques et alkydes en phase aqueuse. Cette peinture pour surfaces intérieures réunit des performances techniques et esthétiques (opacité, grande blancheur...), un confort d'application remarquable (temps ouvert optimisé, entretien aisé...) et une très faible empreinte environnementale (moins de 1 g/L de COV, Classement A+, Label Excell Plus, Eco-label Européen...). Elle est disponible 15 L, 4 L et 1 L.

Tél. 04 92 02 66 72

www.soframap.com

UNIKOSOL O SATIN D'UNIKALO

Unikalo lance sa nouvelle formule Unikosal O, peinture satinée pour sol, époxydique bi composant en phase aqueuse. Adaptée aux surfaces détrempables, elle bénéficie d'une grande résistance chimique et mécanique et est disponible dans plus de 85 000 teintes ! C'est la peinture idéale pour les sols intérieurs soumis à un trafic fréquent (locaux d'habitation et de services, commerces, établissements de santé ou para-hospitalier, restaurants, hôtellerie...).

www.unikalo.com



FIREPROTECT DE BOSTIK

Pour proposer une solution certifiée de résistance passive au feu, Bostik lance une gamme complète de produits pour la réalisation de joints linéaires d'étanchéité au feu entre la pierre, le bois, les matériaux pierreux, la pierre et le plâtre. Facile à appliquer et d'une grande capacité d'étanchéité, la gamme FireProtect résiste au feu jusqu'à 240 min selon la Norme Européenne EN 1366-4.

www.bostik.fr

Tél. 01 64 42 13 36

ID SPERNATURE ET ID TATOO DE TARKETT

Tarkett révèle le potentiel créatif du vinyle modulaire avec une nouvelle collection personnalisable. Inspirée des richesses de la nature, iD Supernature offre cinq textures subtiles créées à partir du bois, de la pierre et du béton se déclinant en 16 nuances et 12 formats : lames, dalles, chevrons ou hexagones. Avec un motif sans répétition jusqu'à 12 m² de superficie, cette offre peut être complétée avec iD Tadoo et sa sélection de 10 motifs « tatouage » graphiques.

www.tarkett.fr

ECOTHERM D'ONIP

Dans le but d'améliorer le confort thermique des pièces, Onip lance Ecotherm, une peinture intérieure à base de microbilles de verre creuses. En complémentarité avec l'ITE, elle lutte contre les sensations des murs froids, diminue les ponts thermiques et la condensation de l'eau à la surface. Applicable comme peinture décorative sans gros travaux coûteux et de perte d'espace intérieur, Ecotherm existe en plus de 2000 teintes possibles.

www.onip.com

Tél. 01 45 31 20 83



POUR UNE POSE PARFAITE ET UNE STABILITÉ DIMENSIONNELLE
GARANTIE DES REVÊTEMENTS DE SOL LVT EN LAMES ET EN DALLES.

UNE GAMME COMPLÈTE DE COLLES UZIN POUR LVT.



Colle fibrée
sur ragréage

Colle résistante
aux variations
de température

Colle sèche sur
ancien revêtement

1919 2019



BTP BANQUE

100 ANS

GRUPE CREDIT COOPERATIF

**C'EST LE MÉTIER
QUI PARLE**